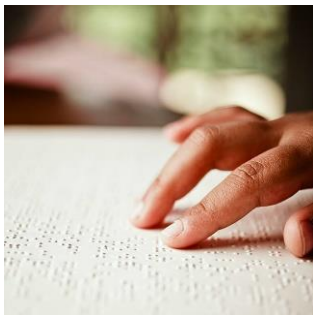




**RAPPORT
ANNUEL**
de la Direction Autonomie
Maison départementale de l'autonomie
des YVELINES
2020



SOMMAIRE

2020

FAITS MARQUANTS 2020

SOMMAIRE	PAGE 2
EDITO	PAGE 3
CHIFFRES CLES	PAGE 4
ADAPTATION A LA CRISE SANITAIRE	PAGE 5
EVOLUTION DE L'ACCUEIL AUTONOMIE	PAGE 6
AGENCE AUTONOMIE	PAGE 7

FOCUS 2020

VIA TRAJECTOIRE	PAGE 8
PROJETS	PAGE 8
POLES AUTONOMIE TERRITORIAUX	PAGE 9
DELAIS	PAGE 10
DEMANDES	PAGE 13
DECISIONS HANDICAP	PAGE 14
SANS LIMITATION DE DUREE	PAGE 15
RECOURS	PAGE 16
POUR AIDER A LA MOBILITE	PAGE 17
YVELINES ECOUTE ASSISTANCE	PAGE 17
YVELINES ETUDIANTS SENIORS	PAGE 18
PREVENTION PERTE AUTONOMIE	PAGE 19
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE	PAGE 20
ACCUEIL FAMILIAL	PAGE 21
OU SONT NOS AINES?	PAGE 22
VILLES AMIES DES AINES	PAGE 23
ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	PAGE 24
CARTE MOBILITE INCLUSION	PAGE 25
ALLOCATIONS	PAGE 26
PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP	PAGE 27
FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION	PAGE 29
SCOLARISATION	PAGE 30
EMPLOI	PAGE 32
DISPOSITIF INTEGRE HANDICAP	PAGE 33
ACTIVITE DE LA CDAPH	PAGE 34
ENQUETE DE LA SATISFACTION USAGERS	PAGE 35

15 ANS

LA MDPH A 15 ANS	PAGE 36
RETROPECTIVE 15 ANS D'EVOLUTION	PAGE 37

2021

PERSPECTIVES 2021	PAGE 38
GLOSSAIRE	PAGE 39

Albert Fernandez, Directeur général adjoint des Solidarités du Département des Yvelines :

Quelle politique départementale à destination des personnes en situation de handicap ?

Notre politique consiste à mailler le territoire des Yvelines afin d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'accompagner familles et ayant droits dans la recherche de réponses concrètes à leurs besoins spécifiques : proximité, personnalisation des plans d'aide, émergence de nouvelles modalités de prise en charge, inclusion, vie à domicile, tels sont les objectifs que nous poursuivons.



Près de 87 000 Yvelinois bénéficient d'un droit et chaque année, le département des Yvelines y consacre 180 M€.



La Maison départementale de l'Autonomie (MDA) a déjà 15 ans. Quel bilan en tirer ?

Dès 2005, le département des Yvelines a fait le choix de la proximité en créant des Coordinations Gériatologiques Locales et des Coordinations Handicap Locales, contre vent et marées et notamment de la Direction du Travail de l'époque, qui ne voyait pas d'un bon œil la délégation que nous avons donnée aux associations et structures publiques.

Devant les excellents résultats obtenus depuis, nous avons franchi en 2017 une étape supplémentaire avec la convergence de nos dispositifs en créant 6 Pôles Autonomie Territoriaux, véritables bras séculiers de notre politique.

Dès 2005 nous avons également fait le choix de marier notre MDPH et notre Direction de l'Autonomie de l'époque pour aboutir in fine à la création d'un Maison Départementale de l'Autonomie.

Grand bien nous en a pris, car que serait notre MDPH 78 sans la volonté du conseil Départemental des Yvelines d'y apporter les ressources indispensables à son fonctionnement ?

Faut-il rappeler la défection dès la première année de la Direction du Travail et de 10 de ses agents que nous n'avons jamais revus depuis, malgré la convention constitutive signée en décembre 2005. La dette de l'Etat cumulée de l'Etat avoisine les 3M€ à ce jour et se majorent de 300K€ chaque année.

Le bilan est positif, il est le fruit du partenariat que nous avons tissé avec le monde associatif fondé sur l'écoute, la confiance et le pragmatisme.

Nous avons confié aux PAT l'accueil, l'information, l'orientation, l'évaluation et le suivi des personnes en situation de handicap sollicitant la MDPH-78.

Ces structures, intitulées Coordinations Handicap Local dès 2006, ont donc joué le rôle de MDPH de proximité, pour la plus grande satisfaction des usagers.

Depuis 2006, près de 1 million de décisions ont permis à presque 500 000 personnes du département d'accéder à leurs droits fondamentaux et à la citoyenneté.

Nous allons notamment inaugurer 158 places avec la Plateforme interdépartementale Yvelines – Hauts-de-Seine d'hébergement et de services pour adultes avec troubles du spectre autistique et avec handicap psychique.

Enfin, plus que jamais, nous visons une société inclusive qui valorise toutes les diversités : nous rendons les espaces et services publics plus accessibles, tout en développant des activités sportives ou récréatives partagées.

Notre objectif est d'offrir un service de qualité aux seniors et personnes en situation de handicap, répondant à leurs attentes et besoins.

Dans la continuité, nous venons de créer une Agence Autonomie interdépartementale Yvelines-Hauts de Seine, qui a vocation à structurer l'offre à domicile de manière prospective et nous sommes en train de construire avec l'ARS-IDF la fusion de nos dispositifs PAT (pôles autonomie territoriaux) et DAC (dispositif d'appui à la coordination), afin de couvrir l'ensemble des parcours des personnes vulnérables, qu'il s'agisse du médico-social ou du sanitaire.

La Maison départementale de l'Autonomie est issue de la Maison départementale des personnes handicapées créée en 2006.

Albert FERNANDEZ



CHIFFRES CLÉS 2020

Public concerné : les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap.

Budget de fonctionnement de la DA MDA : 277,2 M€

-Frais d'hébergement en établissement et accompagnement dans les services : **161,1 M€**

- Prestations à domicile et en établissement (APA, PCH, ACTP) : **105,2 M€, dont :**

- Budget APA D et E : **56,6 M€**

- Budget PCH D et E : **42,2 M€**

- Budget ACTP : **6,4 M€**

-Pôles autonomie territoriaux : **7,7 M€**

-Autres dispositifs de maintien à domicile : **10,9 M€**

- Investissement CD 78 : **7,7 M€**

- Budget prévisionnel 2021 MDPH : **4,3 M€**

Délais de traitement moyens 2020 :

- MDPH : 4 mois
- PCH : 5,7 mois
- APA : 1,36 mois

Qualité de service - Satisfaction usagers :

Recours de personnes âgées et personnes en situation de handicap :

- **1 977 recours amiables**, soit 2,1% des demandes traitées
- **356 recours contentieux**, soit 0,3% des demandes traitées

Accueils (téléphone, physique et mail) MDA :

186 782 accueils, dont:

- **11 588 accueils physiques**,
- **93 479 accueils téléphoniques**,
- **81 715 accueils mails**

Satisfaction usagers dans les Yvelines :

- **52,8% satisfaits**,
- **84% satisfaits et moyennement satisfaits**

Nombre de suivis et de demandes des personnes en situation de handicap :

- **86 765 personnes en situation de handicap reconnues par la MDPH** (nombre de dossiers actifs à la MDPH)

- **81 331 demandes déposées concernant les personnes en situation de handicap**, dont :

- **17 014 demandes enfants**
- **64 317 demandes adultes**
- **501 demandes génériques**

Nombre de décisions MDPH :

- **87 383 décisions rendues pour des personnes en situation de handicap** (accords et refus)

- **5 584 bénéficiaires de la PCH à domicile et en établissement**

- **6 126 décisions PCH**

- dont **4 368 décisions d'accords PCH en 2020, -1% / 2019**

- **163 décisions (accords et refus) amendement Creton**

- **29 002 décisions CMI invalidité, priorité et stationnement**, dont **15 419 CMI I ou P** et **13 583 CMI S**

- **22 295 décisions RQTH**, orientation professionnelle et formation

- **18 322 décisions allocation**

- **3 025 décisions d'orientation en établissement adultes**

- **8 506 décisions de parcours scolaire et orientation en établissement enfants**

Nombre de décisions et de demandes des personnes âgées :

- **19 402 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et en établissement** dont **11 069 APA D** et **8 333 APA E**

- **12 377 demandes APA instruites**, dont : **9 186 demandes APA D** et **3 191 APA E**

- **7 402 décisions d'accord APA D**

Transport et Assistance :

- **Téléassistance :**

12 825 personnes âgées abonnées et **382 personnes handicapées**

- **Pour une aide à la mobilité**

(PAM) : 41 500 courses PAM pour **1 900 inscrits**

Etablissements et services :

- **Personnes âgées : 152 ESMS** (12 251 places)

- **Personnes handicapées : 86 ESMS** (3 381 places)

- **174 SAAD**

Nombre d'agents concernés par la mission (DGAS, DGCD, PAT) postes budgétés :

PAT : 180,75 ETP / 212 agents

DA MDA : 25,7 ETP / 33 postes

Personnel en MAD : 17 ETP / 17 postes

DGCD : 84,9 ETP / 89 postes/ 66 ETP

ADAPTATION A LA CRISE SANITAIRE:

LA « COVID 19 » de 2020

Des actions en direction des bénéficiaires ont été développées :

- un plan d'accompagnement exceptionnel pour les retours à domicile
- la lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile et contre la précarité étudiante avec « YES + »
- une offre adaptée pour faciliter la vaccination des personnes âgées à domicile

Nombre de bénéficiaires AERD et AEHT :

- 247 bénéficiaires de l'Allocation exceptionnelle pour le retour à domicile (AERD)
- 12 bénéficiaires de l'Allocation exceptionnelle pour l'hébergement temporaire (AEHT)

Budget :

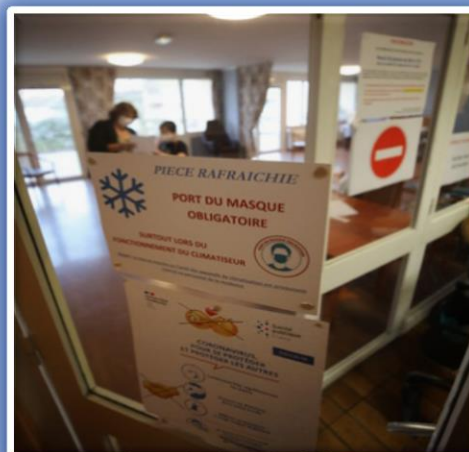
- AEHT : 16 080€
- AERD : 295 000€

Et des actions en direction des professionnels :

- un N° vert dédié
- une cellule de soutien psychologique
- un suivi des situations à risque
- la distribution de masques chirurgicaux et gels hydro alcooliques
- le soutien des structures d'aide à domicile
- une cellule de support aux ESMS pour la gestion des cas COVID au sein des établissements.

Le Département a mis en place des mesures exceptionnelles qui se sont poursuivies lors du 2ème confinement.

- **Maintien des ouvertures des accueils des Pôles autonomes** (téléphonique particulièrement)
- **Maintien des CDAPH, et des envois des notifications**
- Maintien et continuité des services et accès aux droits



- Été 2020 : avec l'aide du dispositif intégré, déploiement par les établissements pour enfants de **solutions de répit**, dispositif reconduit à Noël
- **Accompagnement et évaluation « à distance » des usagers** et évaluation en présence, si possible suivant la situation
- **Poursuite des actions engagées** en transversalité envers les plus fragiles (téléassistance, PAM, lutte contre la maltraitance, accueil familial, SAAD, ...).



EVOLUTION DE L'ACCUEIL AUTONOMIE

Allô Autonomie,
0 801 801 100
+ d'écoute !

NOS TÉLÉCONSEILLERS SONT À VOTRE SERVICE !

HORAIRES ÉTENDUS !
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30







186 782 accueils réalisés en 2020 :

- 11 588 accueils physiques
- 93 479 accueils téléphoniques
- 81 715 accueils mails

L'activité s'est poursuivie et adaptée durant les confinements et durant la crise sanitaire.

YVELINES ACCUEIL,
la satisfaction des usagers
au cœur de nos actions



Le Département des Yvelines poursuit la **modernisation** de ses services afin d'améliorer la qualité de l'accueil et l'accompagnement des usagers. En 2020, l'accueil autonomie s'est équipé :

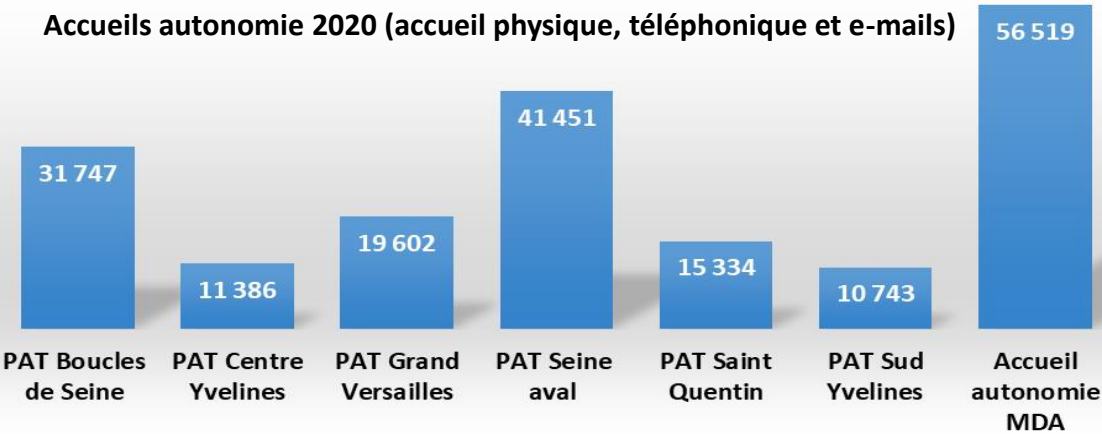
- d'un serveur vocal interactif permettant notamment de comptabiliser le taux de décroché,
- d'un centre de contact autonomie,
- d'une gestion relation citoyen (GRC).

En 2021 :

- les PAT sont équipés également de la GRC,
- la MDA met à jour ses process accueil,
- développe une stratégie dynamique d'évolution de ses accueils en 2021 dans un objectif constant d'amélioration de du service rendu à l'utilisateur, personne âgée et personne en situation de handicap.



Accueils autonomie 2020 (accueil physique, téléphonique et e-mails)



UNE AGENCE AUTONOMIE

Les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine lancent l'agence interdépartementale de l'autonomie

Le Département des Yvelines, chef de file des solidarités, propose une politique forte en direction des plus de 65 ans centrée sur le « **bien vieillir à domicile** ».

Pour permettre un maintien à domicile non institutionnalisé, le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions et en bonne santé, le conseil départemental des Yvelines met en place un plan d'actions innovant. En effet, vivre chez soi est le premier choix des seniors. Cette conviction se traduit par la création d'une agence interdépartementale de l'autonomie créée sous forme de GIP (Groupement d'Intérêt Public), la création de l'agence a été annoncée le 1^{er} octobre 2020 lors du **salon E-Tonomy** et adoptée en Assemblée départementale le 11 décembre 2020.

L'agence sera l'opérateur des départements pour faire émerger des **solutions innovantes** dans le

champ de l'autonomie et améliorer la qualité des services d'aide et d'accompagnement à domicile sur le territoire, afin de répondre à l'aspiration massive des seniors et des personnes en situation de handicap à bien vivre et bien vieillir chez eux. Son action s'articule autour de deux axes :

- **Structurer l'offre d'accompagnement à domicile pour les personnes en perte d'autonomie** : faire évoluer l'offre, proposer et coordonner des bouquets de services au domicile ;
- **Faire émerger l'offre de demain** : susciter les innovations servicielles, organisationnelle et technologique, les accompagner, les expérimenter et les déployer sur le territoire.

Cette agence est construite autour de **deux pôles principaux** : une **plateforme de services** et un **hub innovation**.



Favoriser l'émergence de solutions innovantes

En fédérant tous les partenaires de l'écosystème de l'autonomie, l'objectif de cette nouvelle agence est de créer de nouvelles offres de services, en aidant l'émergence de solutions technologiques, de service ou d'organisation innovantes.

Parmi les priorités de l'agence interdépartementale figurent l'identification des nouveaux usages et des nouveaux besoins des bénéficiaires, une réflexion sur l'attractivité des métiers du « care » et le décroisement des filières (médico-sociale et médicale, mais

aussi habitat, transport, numérique...). Elle s'appuiera sur des « care managers », qui ont pour missions de structurer l'offre à domicile sur le territoire et de coordonner le parcours de soin pour les bénéficiaires, aux côtés de l'ensemble des acteurs et des services médicaux et médico-sociaux.

Une volonté politique des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines

L'agence s'appuiera sur l'expérience et les méthodologies acquises depuis plus de dix ans par Invie dans sa mission de développement, de structuration et de modernisation de la filière, ainsi que sur une volonté politique commune forte des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Elle sera officiellement créée après une délibération concordante des deux Assemblées, avant la fin de l'année 2020.



VIA TRAJECTOIRE

Le portail Via Trajectoire déployé pour l'orientation des personnes âgées est désormais ouvert pour les personnes en situation de handicap.

Via trajectoire permet :

- une meilleure visibilité des places disponibles en établissement
- le suivi de l'orientation en établissement.

Depuis octobre 2020, le nombre de connexions a été multiplié par 8, la montée en charge du **nombre des consultations des usagers est en constante augmentation.**

Le Département des Yvelines a été pilote en 2020 en Ile-de-France pour le déploiement et l'ouverture au public en octobre 2020 du portail Via Trajectoire.

En décembre 2020, les yvelinois représentent **42% des connexions nationales à Via Trajectoire pour le public en situation de handicap.**

Aujourd'hui, **97% des Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) Yvelinois utilisent l'outil Via Trajectoire.**



Les **ambitions de Via Trajectoire** pour les années à venir :

- **anticiper et assurer le suivi des orientations vers une offre adaptée recensée sur le territoire,**
- **réaliser un observatoire des besoins à partir des données collectées.**

ET DES PROJETS A VENIR

- La création d'une Plateforme interdépartementale 78-92, gérée par la Fondation des Amis de l'Atelier (FAA) implantée sur le site de Bécheville». Cette plateforme comprendra :

- un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de 116 places,
- un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de 42 places pour des adultes présentant des troubles du spectre autistique (TSA),
- deux Pôles de compétences et de Prestations Externalisés (PCPE) pour personnes présentant des troubles de l'autisme et présentant un handicap psychique.

Le département des Yvelines est propriétaire du terrain qu'il met à disposition de la FAA.

Le coût d'investissement total de l'opération s'élève à 31M€ dont 27M€, soit 88% financé par les deux départements : 16M€ pour le 78 et 11M€ pour le 92.

- La création d'une plateforme sur Montigny-le-Bretonneux. Ce projet de délocalisation des deux établissements existants de la Fondation Anne De Gaulle comprend la construction d'une plateforme d'hébergement pour personnes handicapées d'une capacité globale de 101 places à l'horizon 2023/ 2024. Cette plateforme comprendra :

- 33 places d'Établissement d'Accueil Médicalisé,
 - 68 places de foyer de vie (FV),
 - une équipe mobile,
 - un « living Lab » de recherche (sur les nouvelles technologies adaptées aux besoins des personnes handicapées)
- La subvention du département est envisagée à hauteur de 15 M€.

LES POLES AUTONOMIE TERRITORIAUX : PAT

Chaque pôle autonomie territorial a une approche polyvalente en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

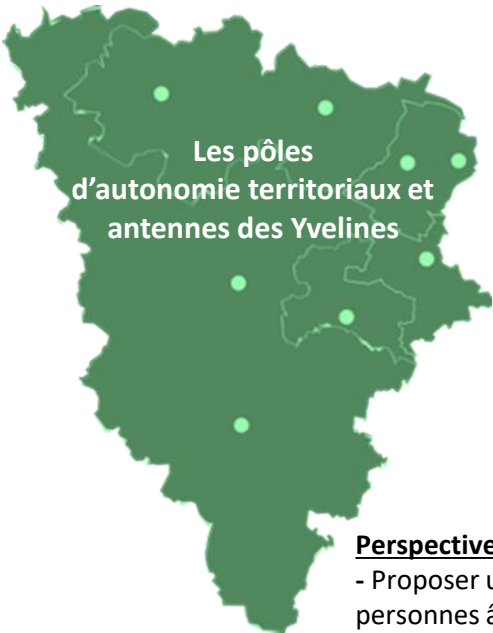
Missions des PAT :

Accueillir, informer et orienter les personnes âgées en situation de dépendance, ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidien.

Les PAT, au nombre de 6 dans les Yvelines, concentrent les missions de la MDPH, des CLIC et des équipes d'évaluation APA.

Les PAT sont confiés à des gestionnaires extérieurs partenaires (hôpitaux, associations GCSMS)

- PAT Boucles de Seine: GCSMS
- PAT Seine Aval: GCSMS GYNA
- PAT Grand Versailles: CoGITEY
- PAT Saint-Quentin: Délos APEI 78
- PAT Centre Yvelines: Hôpital de Houdan
- PAT Sud Yvelines: ICSY



Quelques chiffres :

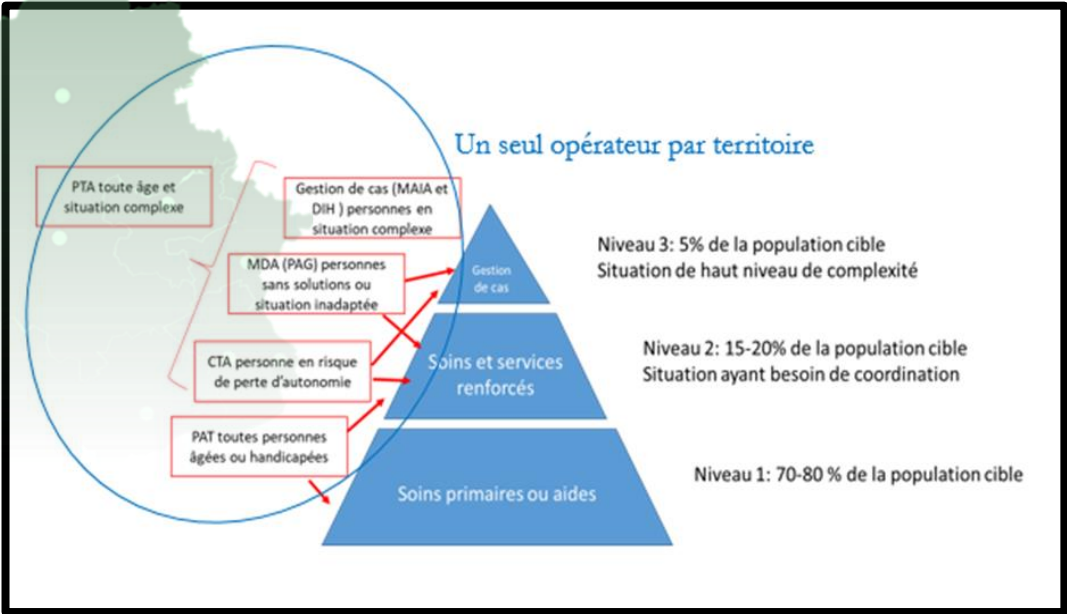
- 180,75 ETP
- 212 agents en territoire
- Et 45 agents au central



Budget : 9 M€ dont 7,9 M€ payés par le CD

Perspectives 2022 : des PAT associés aux Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) :

- Proposer un seul opérateur par territoire afin de mieux coordonner le soutien aux personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Répondre aux usagers et aux professionnels par territoire tout âge et toute pathologie.





Délais moyens 2020 :

- MDPH : 4 mois (4,3 en 2019)
- MDPH hors PCH : 3,9 mois
- PCH : 5,7 mois (6,4 en 2019)
- APA : 1,36 mois

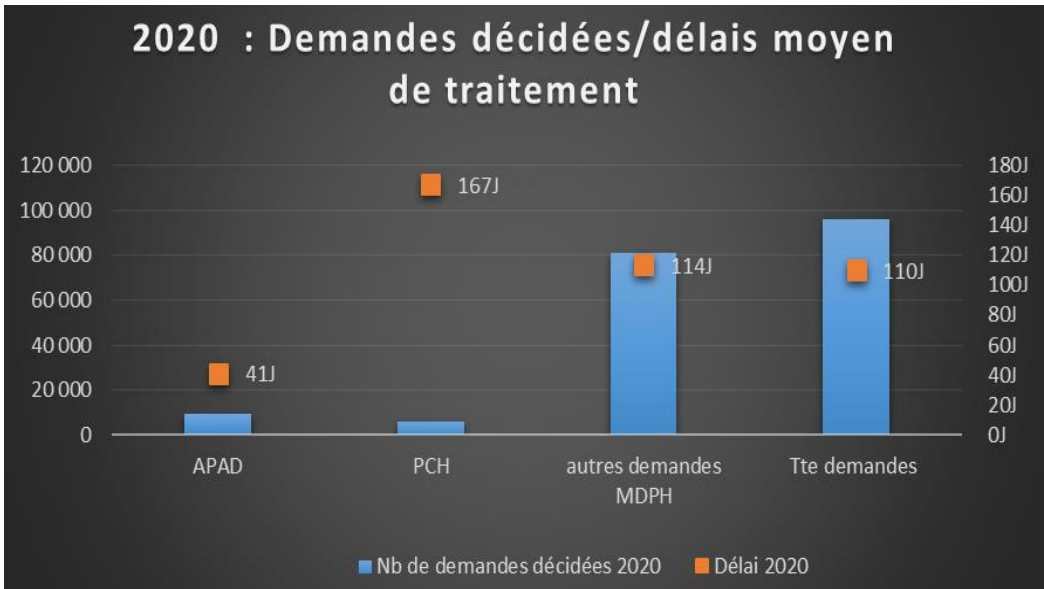
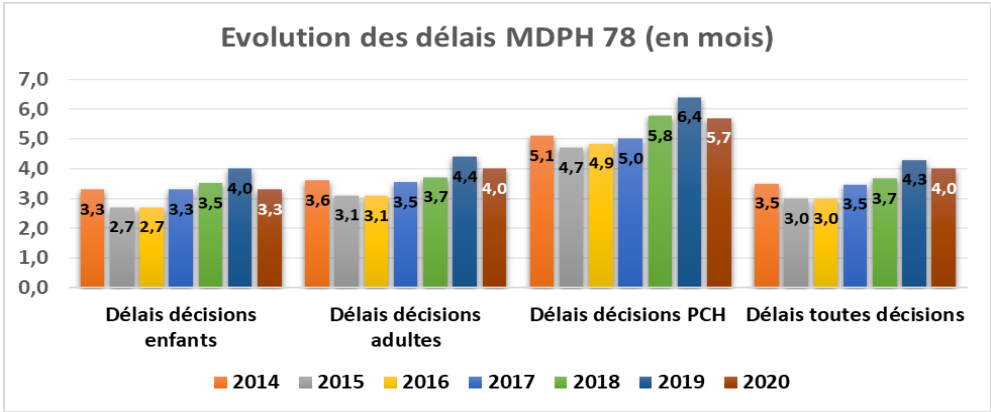
Malgré la crise, les PAT ont été réactifs : les délais MDPH ont globalement diminué en 2020.

Les délais APA restent faibles. Des délais PCH sont encore trop élevés mais prennent en compte une double notification (MDPH et les décisions administratives, contrairement aux autres CD).



La MDPH 78 travaille à l'amélioration continue de ses délais de réponse aux usagers en travaillant avec les PAT.

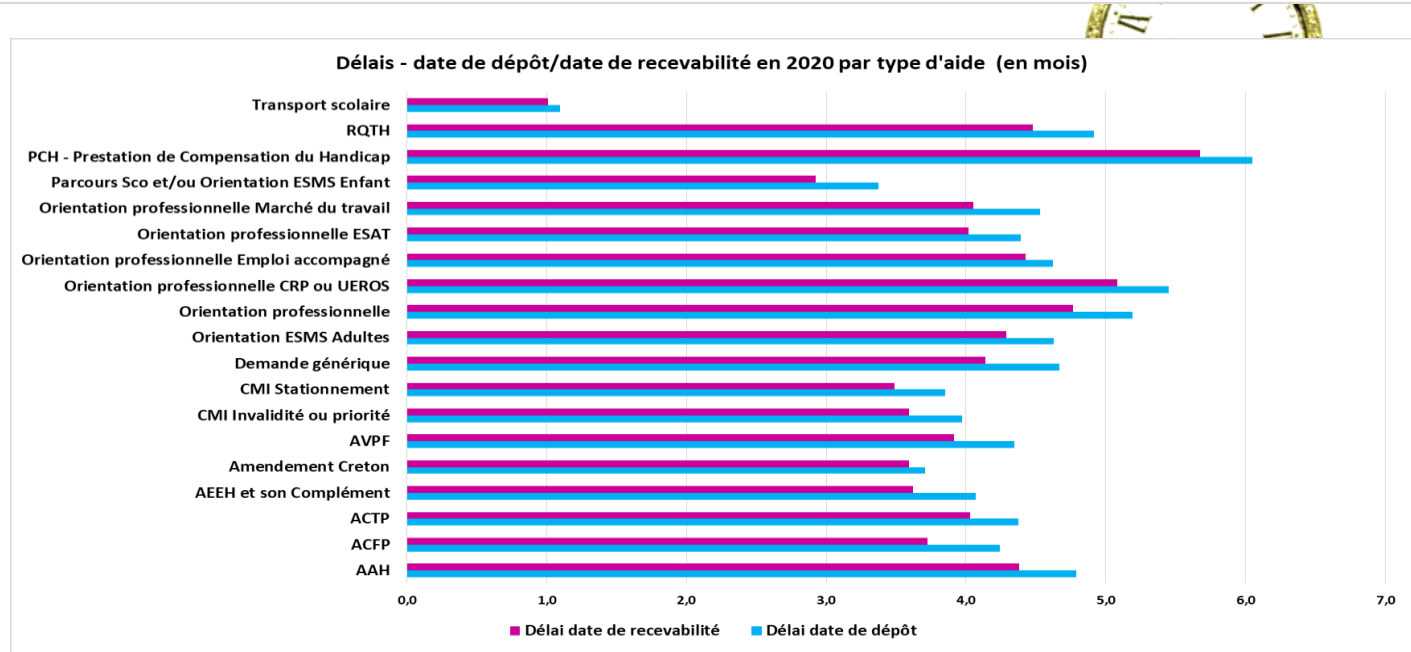
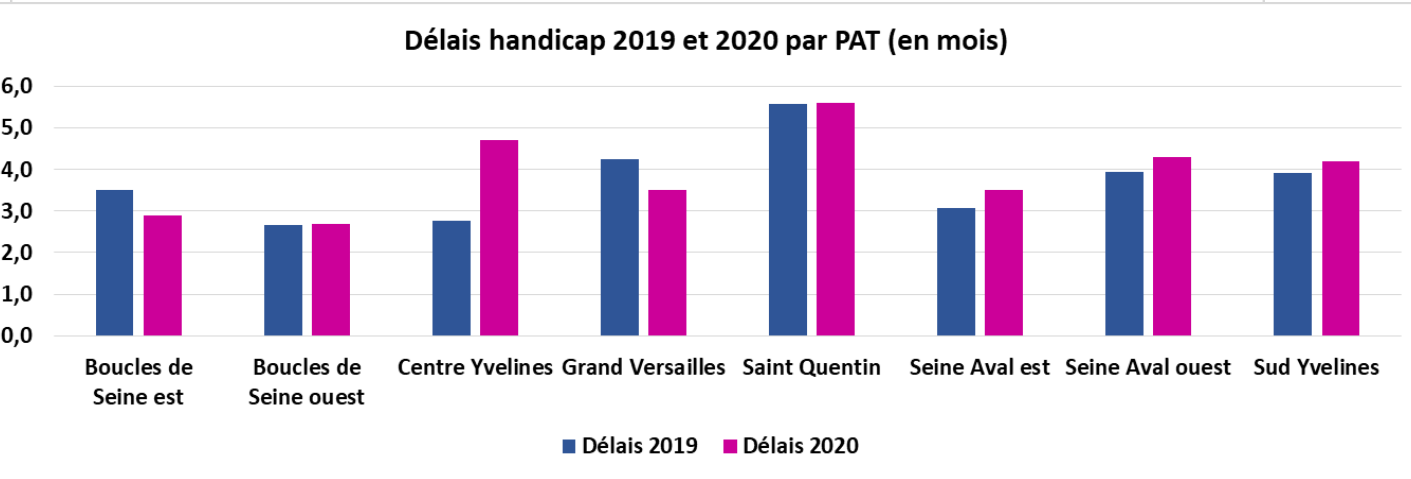
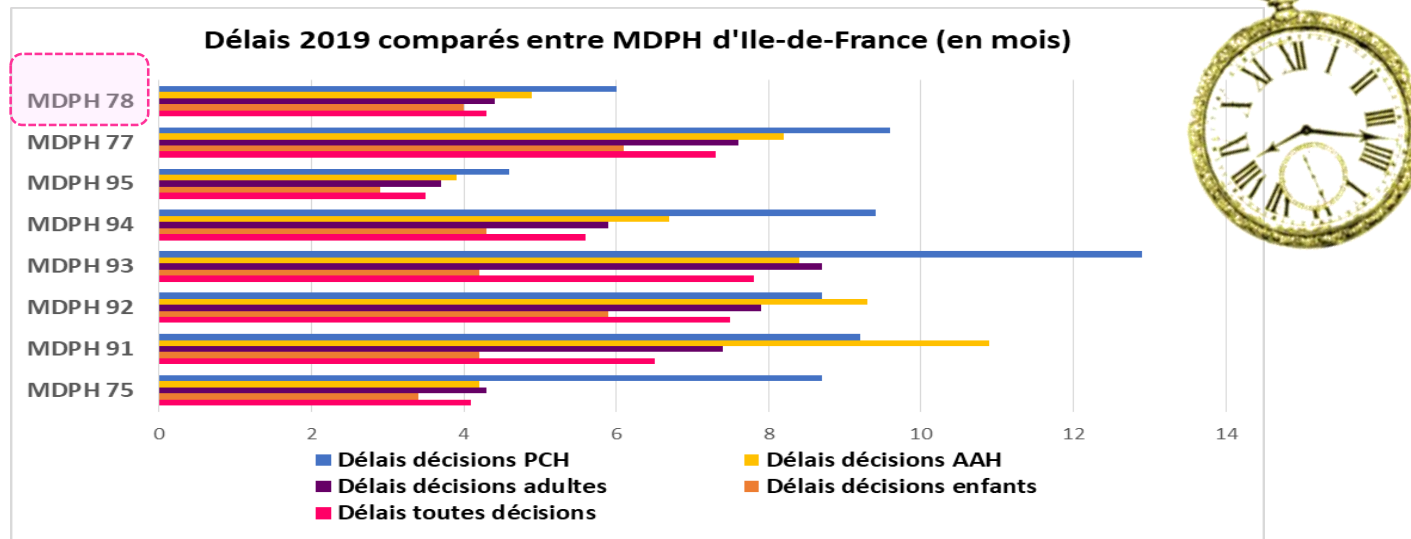
- Les délais de traitement des demandes enfants ont baissé de 17,5 % en 2020, montrant une mobilisation de tous.
- Les délais adultes restent stables en 2020.
- **Au final, les délais adultes et enfants sont de 4 mois en 2020.**



(RAPPEL: Le délai légal est calculé à partir de la recevabilité de la demande jusqu'à la décision, et doit être inférieur ou égal à 4 mois pour une décision MDPH)

COMPARAISON DES DELAIS

Les délais dans les Yvelines sont inférieurs aux autres départements d'Ile-de-France.



DELAIS DE LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

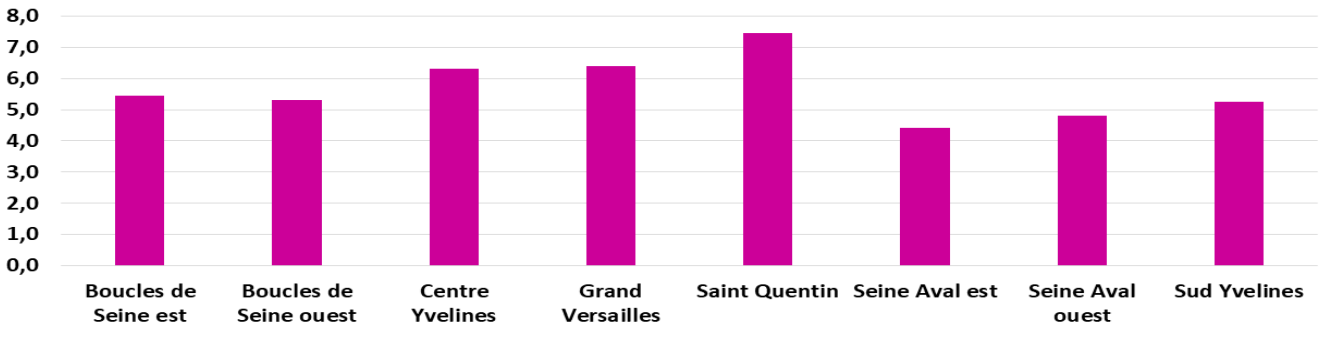


- Délais moyens PCH : 5, 7 mois (171 jours)
- Délais moyens PCH enfants: 4, 5 mois (135 jours)
- Délais moyens PCH adultes: 6 mois (180 jours)

Délais PCH 2019 et 2020
(en mois, de la date de recevabilité à la décision)



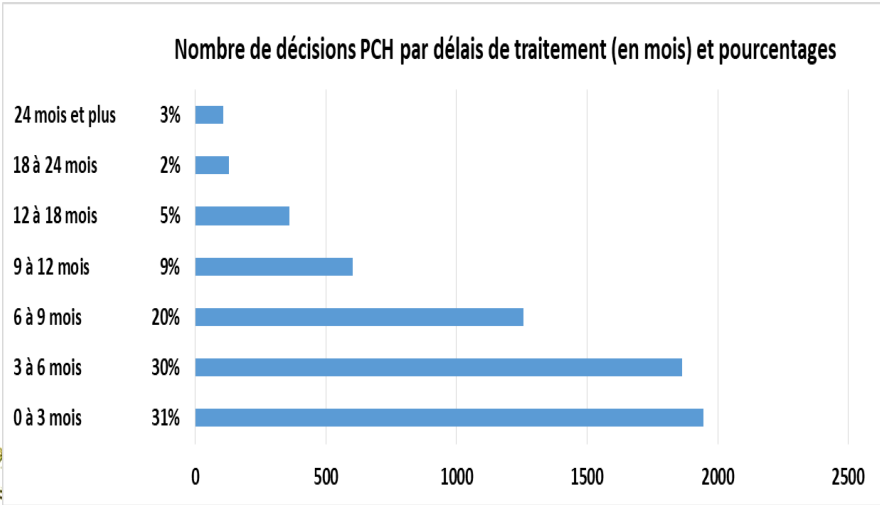
Délais PCH 2020 par PAT (en mois)



Ecarts type délais PCH adultes et enfants 2020

61% des décisions PCH sont rendues en moins de 6 mois, 81% en moins de 9 mois et 90 % en moins d'un an.

Délai de traitement en mois	Nombre de décisions
0 à 3 mois	1 945
3 à 6 mois	1 863
6 à 9 mois	1 257
9 à 12 mois	602
12 à 18 mois	360
18 à 24 mois	130
24 mois et plus	107

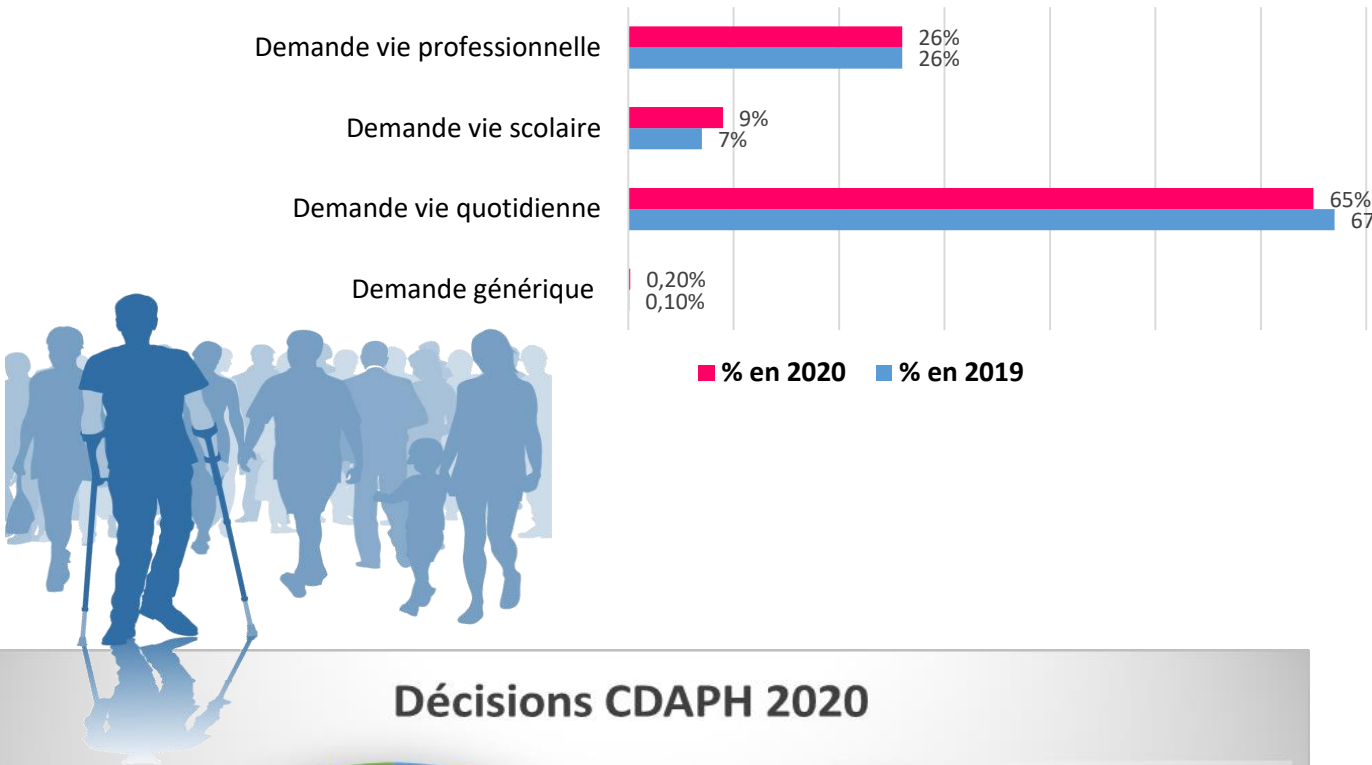


DEMANDES HANDICAP

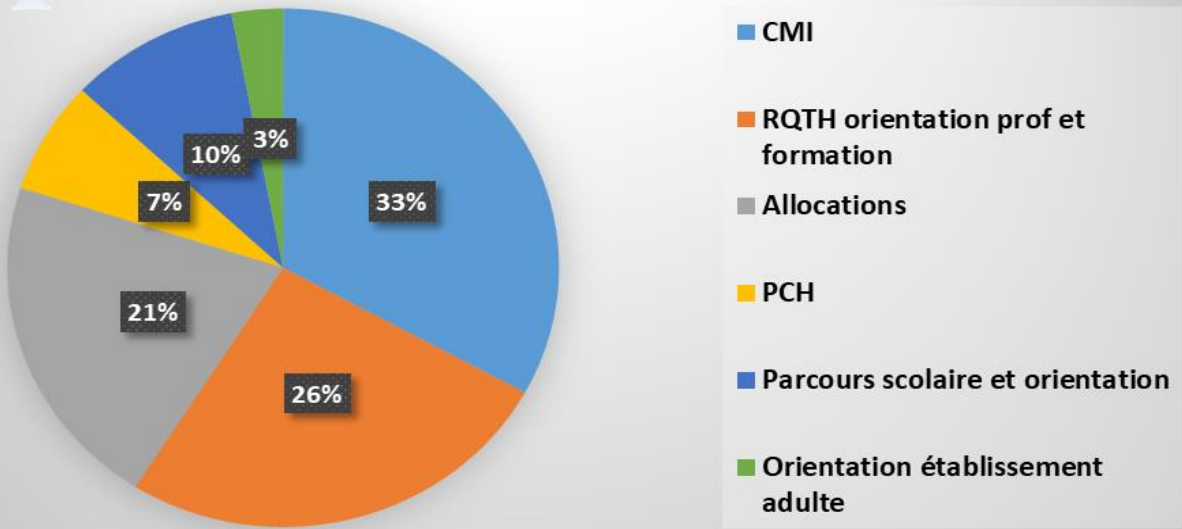
- **35 062** dossiers demandes usagers soit 3,3 demandes par dossier usager
- **Taux d'accord de 70%** en moyenne
- **86 765** personnes en situation de handicap
- **81 331** demandes de personnes en situation de handicap



Demands handicap 2019 et 2020 par domaines



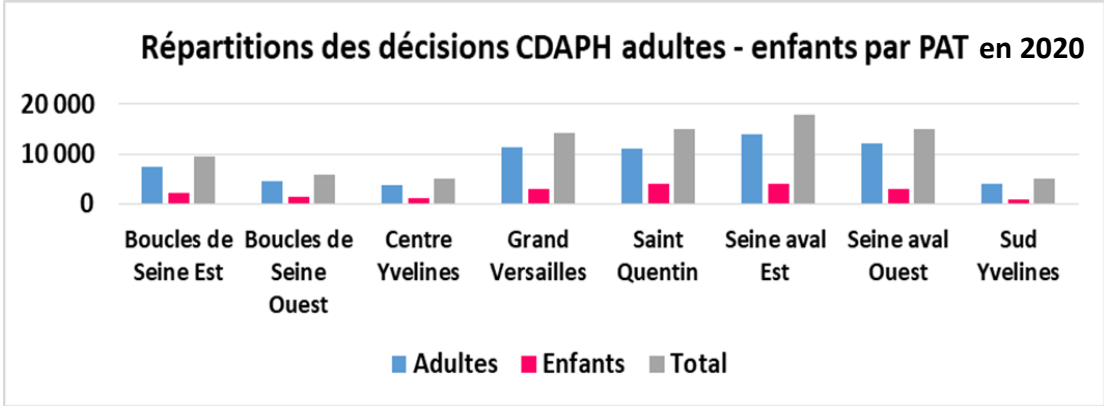
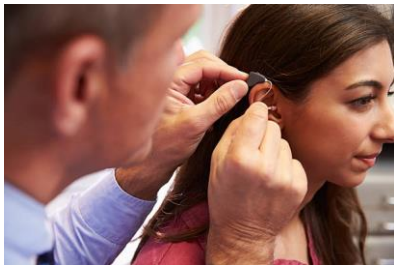
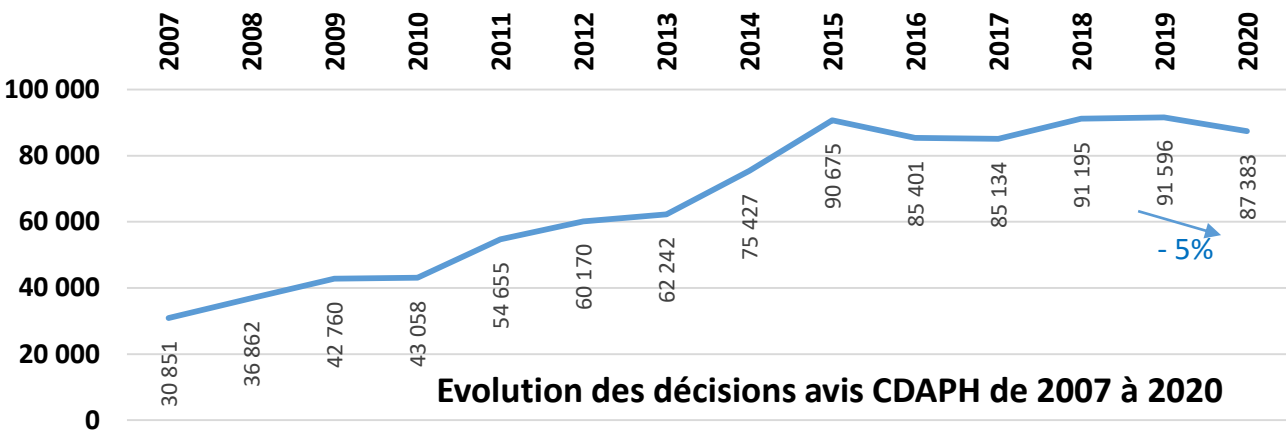
Décisions CDAPH 2020



DECISIONS HANDICAP



- 87 383 décisions rendues pour des personnes en situation de handicap (accords et refus)
- 5 584 bénéficiaires de la PCH à domicile et en établissement
- 6 126 décisions PCH
- 163 décisions (accords et refus) amendement Creton
- 29 002 décisions CMI invalidité, priorité et stationnement, dont :
 - 15 419 CMI I ou P
 - et 13 583 CMI S
- 22 295 décisions RQTH, orientation professionnelle et formation
- 18 322 décisions allocation
- 3 025 décisions d'orientation en établissement adultes
- 8 506 décisions parcours scolaire et orientation en établissement enfants



DECISIONS SANS LIMITATION DE DUREE (SLD)

L'amélioration de l'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap est un objectif fort en termes de simplification et d'amélioration du service rendu.
Des droits SLD sont attribués en fonction des situations pour des CMI, la scolarisation, l'emploi, l'AAH.

Parmi les aides concernées sans limitation de durée, **45 % des décisions prises 2020 sont des SLD**. La baisse du flux de demandes devrait être progressive au fil des années pour atteindre environ 22%.

Pour mémoire, une décision SLD accorde des droits à vie et laisse la possibilité à l'usager de déposer une demande à tout moment en fonction de l'évolution de sa situation personnelle.

La baisse du flux devrait permettre aux professionnels de se concentrer sur les nouvelles demandes.

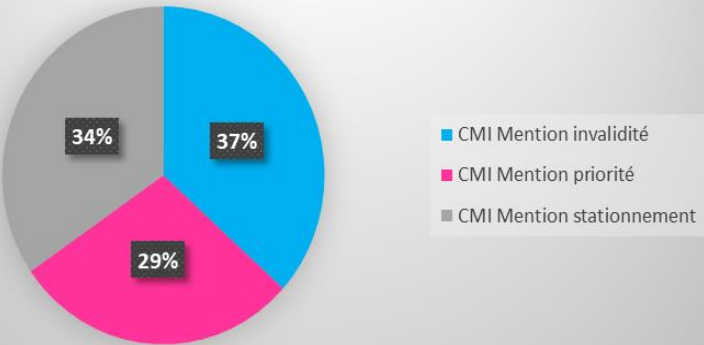


Les Yvelines se situent dans la moyenne haute des départements d'Ile-de-France.

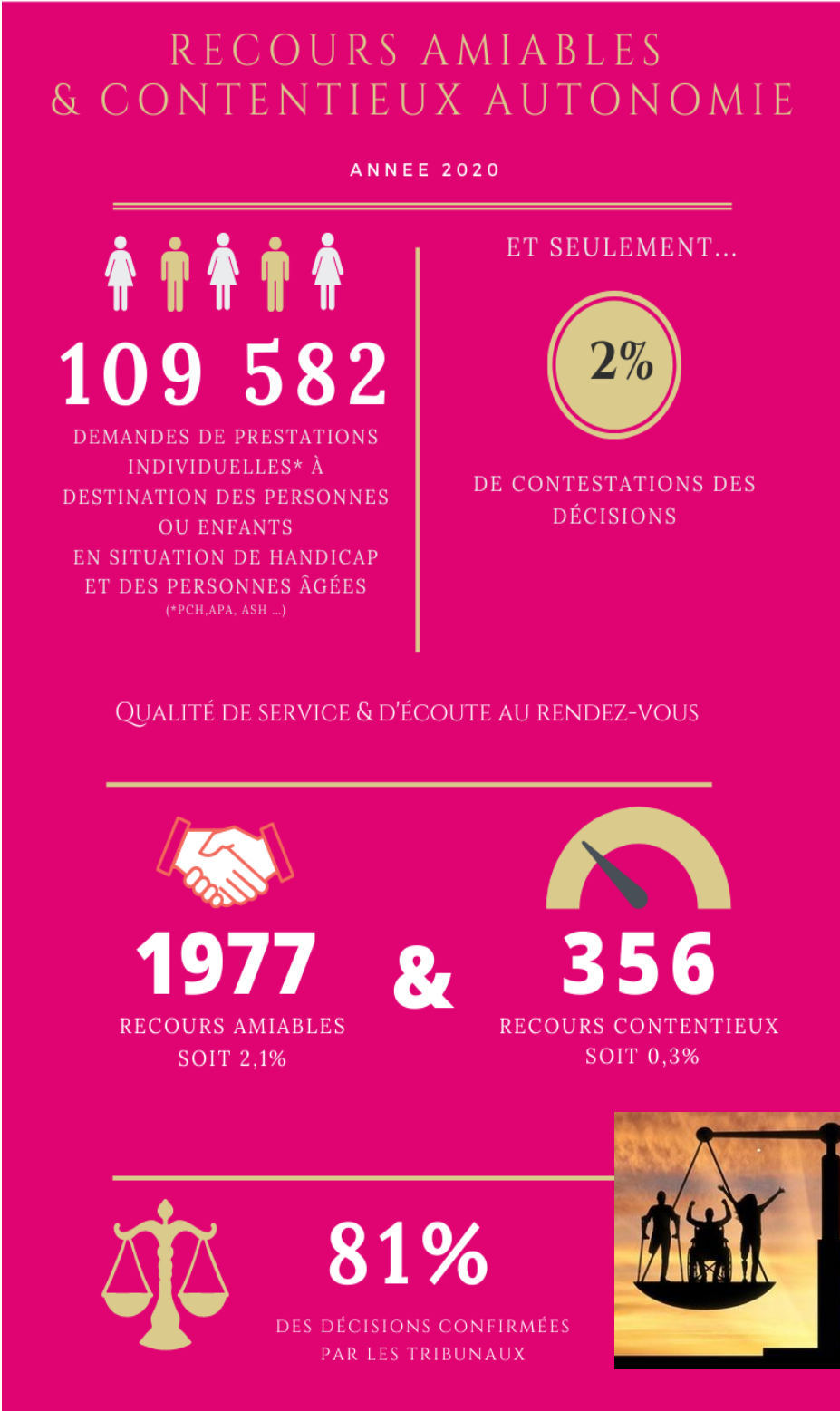
Moyenne des droits attribués en Ile-de-France

Départements	AAH	CMI I	CMI P	CMI S	RQTH
78	48%	57%	40%	49%	22%
92	60%	62%	46%	58%	en cours
75	30%	47%	38%	48%	35%
77	64%	65%	32%	50%	20%
91	24%	37%	8%	24%	11%
93	68%	78%	31%	70%	17%
94	50%	61%	28%	52%	12%
95	40%	54%	30%	45%	29%
Moyenne	48%	58%	32%	50%	19%

Pourcentage (%) des décisions CMI SLD en 2020



RECOURS PERSONNES AGEES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



POUR AIDER A LA MOBILITE (PAM)



LE **PAM** s'adresse aux personnes ayant une résidence permanente dans le département des Yvelines :

- titulaires d'une Carte Mobilité Inclusion avec la mention invalidité ou d'une carte d'invalidité,
- ou bénéficiaires de l'APA girés 1 à 2
(et bénéficiaires de l'APA girés 3 et 4 nécessitant une prise en charge pour des trajets vers les centres d'accueil de jour),
- ou titulaires d'une carte de stationnement délivrée par l'office national des anciens combattants (double barre, Ministère de la Défense).

Le PAM dans les Yvelines :

41 500 courses PAM en 2020 ont été réalisées pour un total de **1 900** inscrits (contre 69 000 courses en 2019 et 1 200 inscrits).

Depuis 2021, PAM réalise des «courses vaccination» afin de rendre la vaccination accessible et des courses vers les Centres d'Accueil de Jour (CAJ).

Budget : 2,8 M€



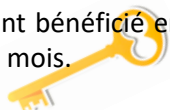
YVELINES ECOUTE ASSISTANCE

La Téléassistance dans les Yvelines :

En 2020 :

- **12 825 personnes âgées** ont bénéficié de la téléassistance en moyenne chaque mois,
- Et **382 personnes en situation de handicap** en ont également bénéficié en 2020 en moyenne chaque mois.

Budget : 0,347 M€
dont 0,338 M€ pour les personnes âgées
et 0,009 M€ pour les personnes en situation de handicap



Cette année, comme en 2020, compte tenu du contexte sanitaire, le Département prend toutes mesures nécessaires à la réorientation du dispositif vers d'autres formes de soutien aux personnes âgées isolées : appels téléphoniques, **visite aux personnes âgées, sous réserve de leur accord et de la mise à disposition d'équipements individuels de protection**, envoi d'une gazette périodiques et autres actions de convivialité. Pour des missions assurées en toute sécurité !

Yvelines Ecoute Assistance permet aux personnes âgées et aux personnes handicapées de vivre à domicile en toute sécurité.

YVELINES ETUDIANTS SENIORS

YES : 4 984 visites ont été effectuées, dont 2 941 au domicile et 2 043 à l'extérieur.

- 1 548 appels téléphoniques de convivialité ou contact canicules ont été passés.
- L'âge médian d'une personne visitée dans le cadre de YES est en moyenne de 86 ans.
- Une visite Yvelines Etudiants Seniors (YES) dure en moyenne 45 mn.
- Il y a en moyenne 5 visites par personne.
- 1 289 personnes se sont inscrites en 2020.

Le YES, pour répondre à la crise sanitaire s'est développé avec YES + :

- 8 000 personnes âgées visitées
- 23 000 appels téléphoniques réalisés

Budget YES : 0,2 M€

Budget YES + : 1,1 M€



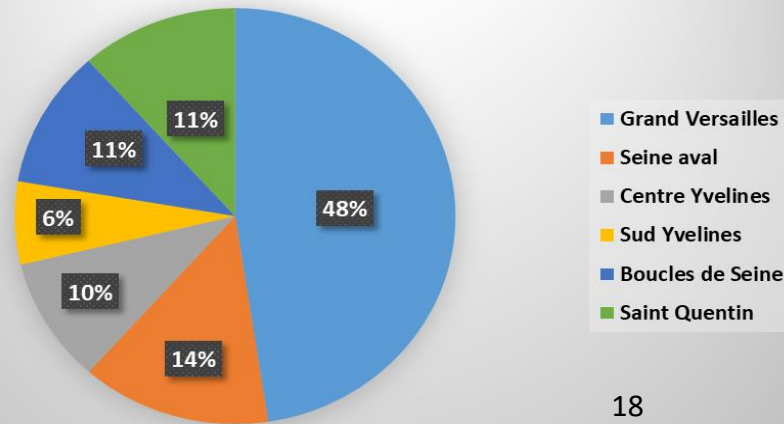
YES a été créé en 2004 dans les Yvelines et vise à rompre l'isolement des personnes âgées et prévenir le perte d'autonomie durant l'été à travers des visites de convivialité aux personnes âgées du territoire des Yvelines, par des étudiants encadrés par les Pôles Autonomies Territoriales (PAT).

Le nombre de visites a fortement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire, néanmoins des contacts téléphoniques ont été développés.

Le dispositif YES+ a été créé en complément du YES en raison de la crise sanitaire permettant à des structures (SAAD, CCAS, communes) répondant à un appel à candidature lancé par le département de recruter des agents de convivialité (lycéens de plus de 16 ans, étudiants, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi) pour effectuer des visites et des appels de convivialité.



Répartition des visites YES par PAT en 2020



PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

- 20 000 bénéficiaires dans les Yvelines des actions collectives
- 158 actions de prévention
- Un financement moyen par projet en hausse, par volonté de financer des projets plus structurants
- La construction d'une politique de financement des communes
- Budget : 3 millions € en 2020

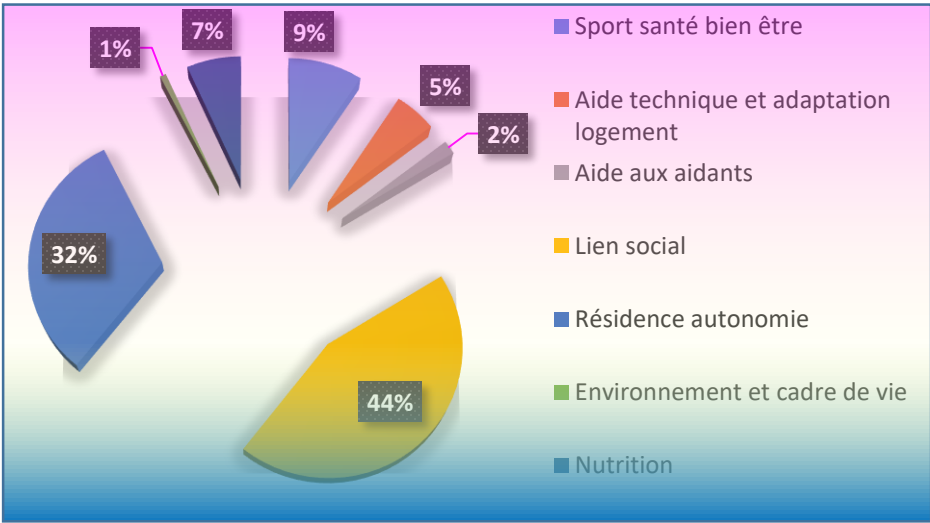


Ainsi, les actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs visent à :



7 thèmes prioritisés en 2020

Des actions majoritairement à distance et adaptées à la crise COVID



- 2 référentes prévention :
- 1 Nord des Yvelines
 - 1 Sud des Yvelines

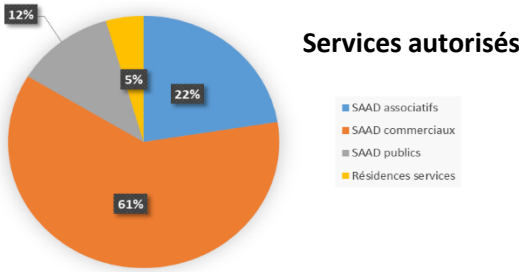
Des missions :

- d'accompagnement des projets ;
- de diagnostic de l'offre ;

- d'information ;
- de montée en compétence en prévention reconduites pour 2022 au sein des PAT

En restant très proche des équipes d'animation de territoire des Dispositifs d'appui à la coordination (DAC).

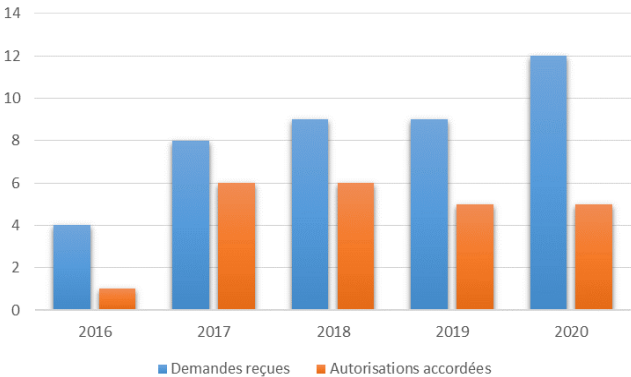
SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE



Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont des services d'aide à la personne (SAP) qui apportent au domicile des personnes âgées dépendantes, en situation de handicap ou atteintes de maladies chroniques, une assistance dans les actes quotidiens de la vie. Les SAAD concourent au soutien à domicile, à la préservation ou la restauration de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, mais également au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Fin 2020, **176 SAAD** étaient autorisés à intervenir au domicile des bénéficiaires de l'APA et de la PCH en mode prestataire.

Nouvelles demandes d'autorisation



Pendant la crise sanitaire, les SAAD ont continué d'assurer l'accompagnement des personnes fragiles à domicile. Une série d'actions ont été mises en œuvre dès le 17 mars 2020 par le Département et la plateforme INVIE :

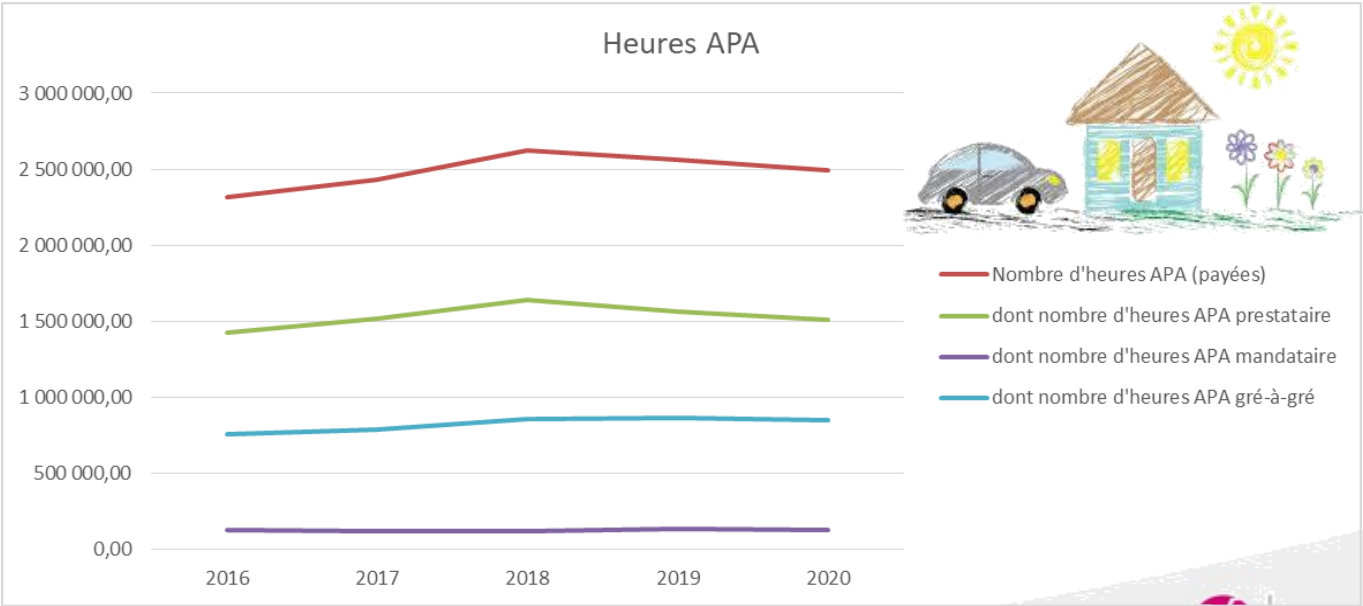
- **Maintien des versements APA aux SAAD**
- **Aides exceptionnelles simplifiées pour faciliter les sorties d'hospitalisation:**
- **Financement de primes COVID** : à hauteur de 250€ à 500€ par professionnel ; Près d'1M€ engagés par le CD au bénéfice des SAAD.
- **Aides exceptionnelles simplifiées pour faciliter les sorties d'hospitalisation (AERD et AEHT, voir glossaire).**

174 SAAD autorisés

- 8 125 bénéficiaires de l'APA prestataire
- 942 bénéficiaires de la PCH prestataire
- 89 bénéficiaires de l'aide sociale (aide-ménagère) prestataire.

AEHT : 16 080 € financés par le département

AERD : 247 bénéficiaires, pour un coût de 295 000€



ACCUEIL FAMILIAL



L'accueil familial consiste, pour un particulier, à héberger à son domicile une à trois personnes âgées ou en situation de handicap sous conditions et moyennant une rémunération.

33 personnes accueillies au sein de familles agréées dont 28 situations de handicap et 5 personnes âgées.



L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire COVID-19 avec pour conséquence l'ajournement des projets en matière d'accueil familial.

Les accueillants familiaux ont été accompagnés durant cette période par téléphone et ont pu bénéficier d'une prime COVID de 1000 euros versée par le département.

4 demandes d'agrément ont été déposées fin 2020 avec 2 accords sur 2020 et 2 sur 2021

portant le nombre d'accueillants familiaux agréés dans les Yvelines à 27.

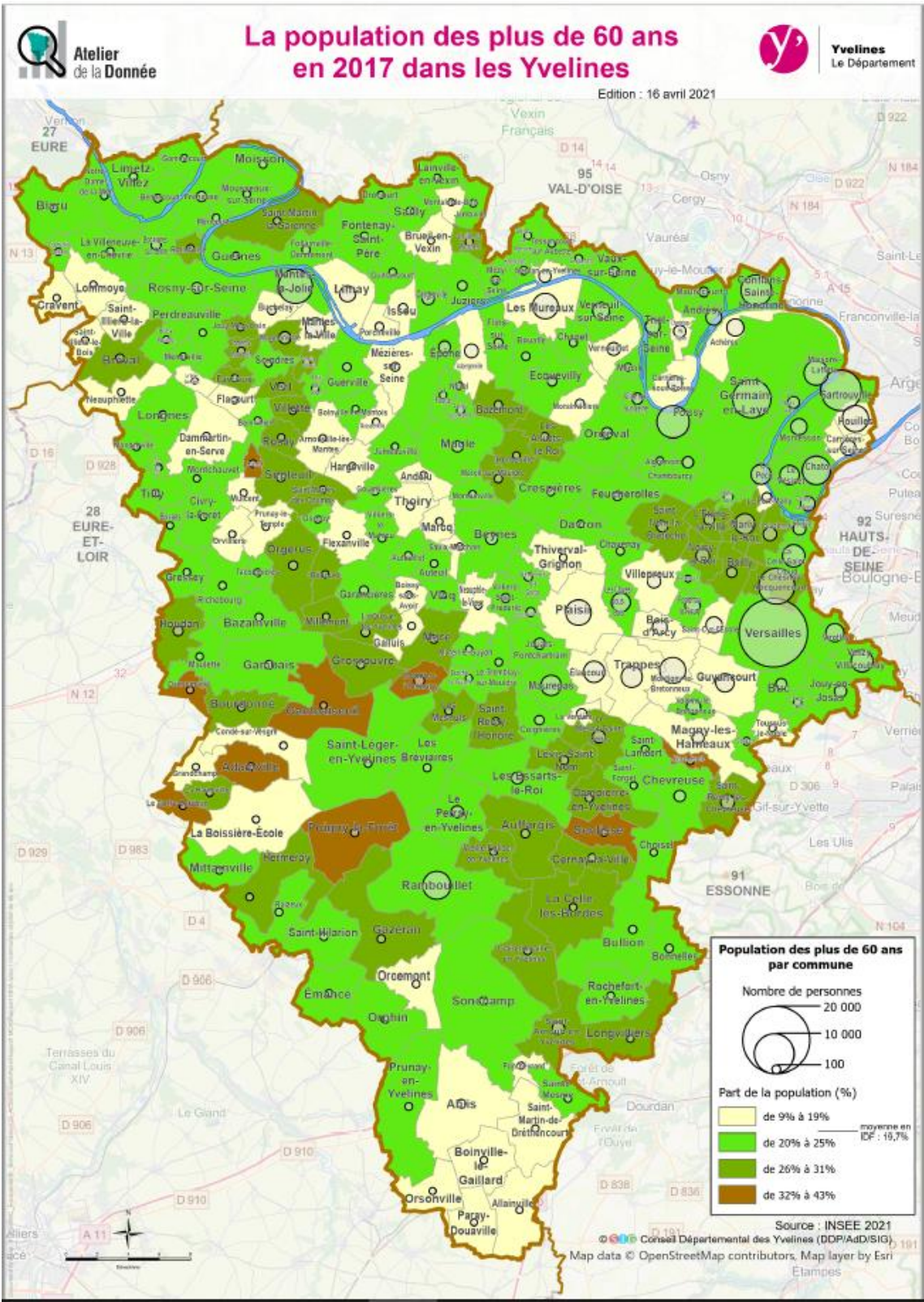
(Retrouvez dans la gazette du département du printemps 2021, p 34, un article sur l'accueil familial)



Clin d'œil: une de nos accueillies en accueil familial à Marly-le-Roi fêtera ses 100 ans en août 2021



Où sont nos usagers de plus de 60 ans ?



Carte indiquant où se situe la population des Yvelinois âgés dans notre département, une population importante qui mérite d'être prise en compte et nécessite des structures spécifiques.

VILLES AMIES DES AÎNÉS



L'objectif consiste à anticiper et accompagner le vieillissement de la population et lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Les Yvelines seraient le deuxième département francilien le plus âgé, juste derrière les Hauts-de-Seine, en 2050.

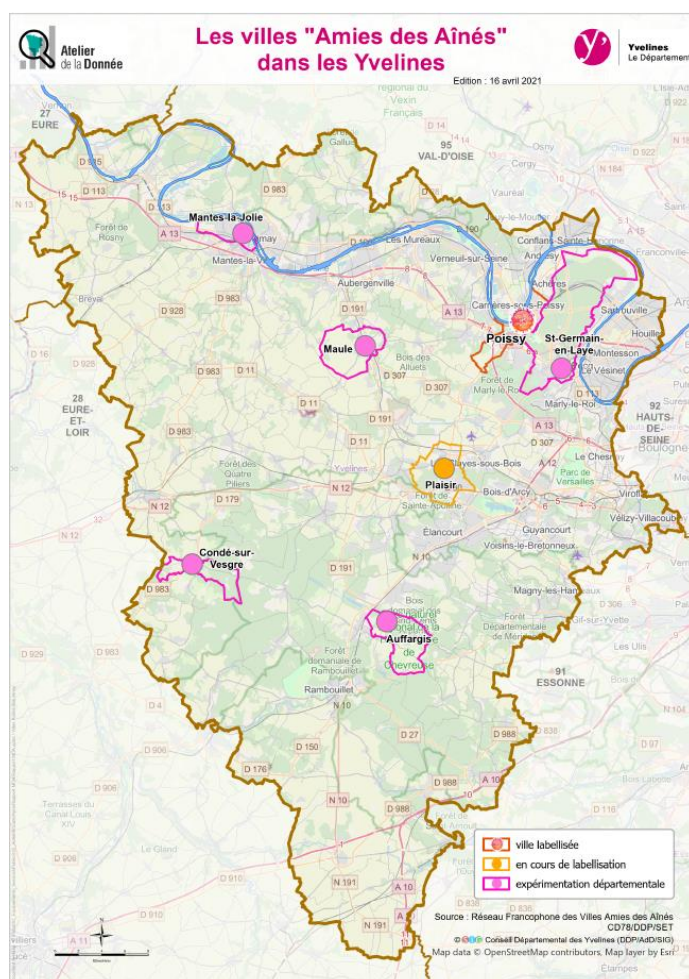
Le Département a adhéré au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés, association sans but lucratif afin de :

- bénéficier d'un accompagnement et des formations sur la démarche participative, le diagnostic territorial et être soutenu dans le déploiement de sa politique envers les aînés ;
- être mieux préparé aux défis de la longévité ;
- disposer d'informations de qualité ;
- identifier les ressources de son territoire qui favorisent le vieillissement actif et heureux ;

- être valorisé et rayonner dans toute la France et au-delà ;
- se fédérer pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Coordonnée à l'échelle de territoires qui peuvent être une ville, une intercommunalité ou un département, cette démarche a déjà été mise en œuvre dans la ville de Poissy, et a été encouragée à l'échelle nationale par le ministère de la Santé et dans les Yvelines par la conférence des finances pour la prévention de la perte d'autonomie.

Six villes des Yvelines ont adhéré à la démarche afin de proposer des actions plus ciblées, dans une approche transversale et non exclusivement médico-sociale.



Calendrier et perspectives

Janvier 2021 :
lancement de la démarche territoire ami des aînés auprès des 6 communes

Juin 2021 : Point d'étape de la démarche expérimentale

Décembre 2021 : fin de l'expérimentation avec les communes et livraison des documents supports.

- 6 villes pilotes représentatives de la diversité des Yvelines : MANTES-LA-JOLIE, MAULE, POISSY, ST GERMAIN, RAMBOUILLET, CONDE-SUR-VEGRE

- En 2020, la cotisation est 7 700 €
- Une expérimentation, cofinancée avec la CNAV
- Recrutement de deux chargés de mission sur les TAD.

ALLOCATION PERSONNALISEE D' AUTONOMIE

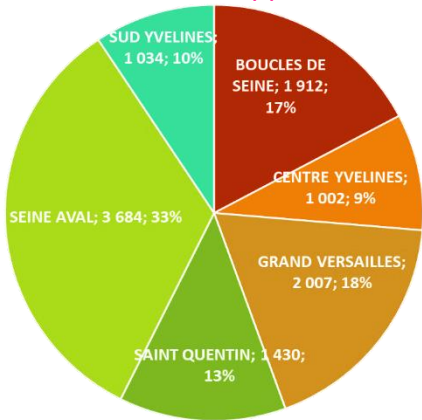
- 19 402 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
 - Dont 11 069 bénéficiaires APA à domicile (APA D)
 - et 8 333 bénéficiaires APA en établissement (APA E)
- 12 377 demandes APA dont :
 - 9 186 APA D instruites en 2020, contre 10 703 en 2019
 - 3 191 APA E instruites en 2020, contre 4 472 en 2019
- 7 402 décisions d'accord APA D, 1 784 décisions de refus APA D
- 1 994 décisions d'accord APA E, 189 décisions de refus APA E
- Budget APA D : 31,6 M€
- Budget APA E : 24,9 M€



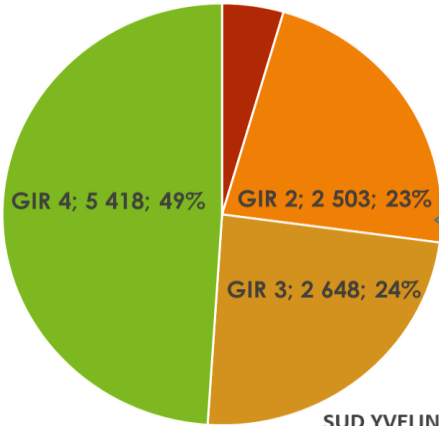
Le nombre de demandes d'APA a baissé de 18% en 2020 du fait de la crise sanitaire. Les aides apportées demeurent un enjeu de la prévention de la perte d'autonomie.

Répartition par PAT des APA D versées en 2020

- BOUCLES DE SEINE
- CENTRE YVELINES
- GRAND VERSAILLES
- SAINT QUENTIN
- SEINE AVAL
- SUD YVELINES



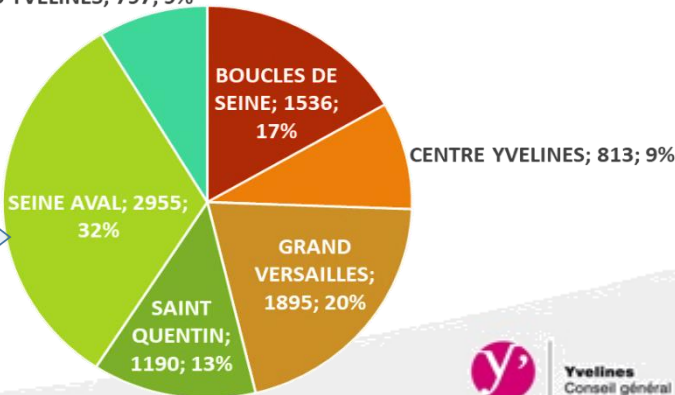
- GIR 1
- GIR 2
- GIR 3
- GIR 4



Répartition par GIR des APA D versées en 2020

9 186 APA D instruites
7 402 accords et 1 784 refus

- BOUCLES DE SEINE
- CENTRE YVELINES
- GRAND VERSAILLES
- SAINT QUENTIN
- SEINE AVAL
- SUD YVELINES



CARTE MOBILITE INCLUSION

26 339 Cartes mobilité inclusion (CMI) demandées en 2020, contre 21 538 en 2019 (+18%), dont 23 207 demandes adultes et 3 332 demandes enfants

29 002 décisions CMI dont :

- 15 419 décisions CMI invalidité/priorité
- 13 583 décisions CMI stationnement

26 088 connexions d’usagers Yvelinois au portail CMI

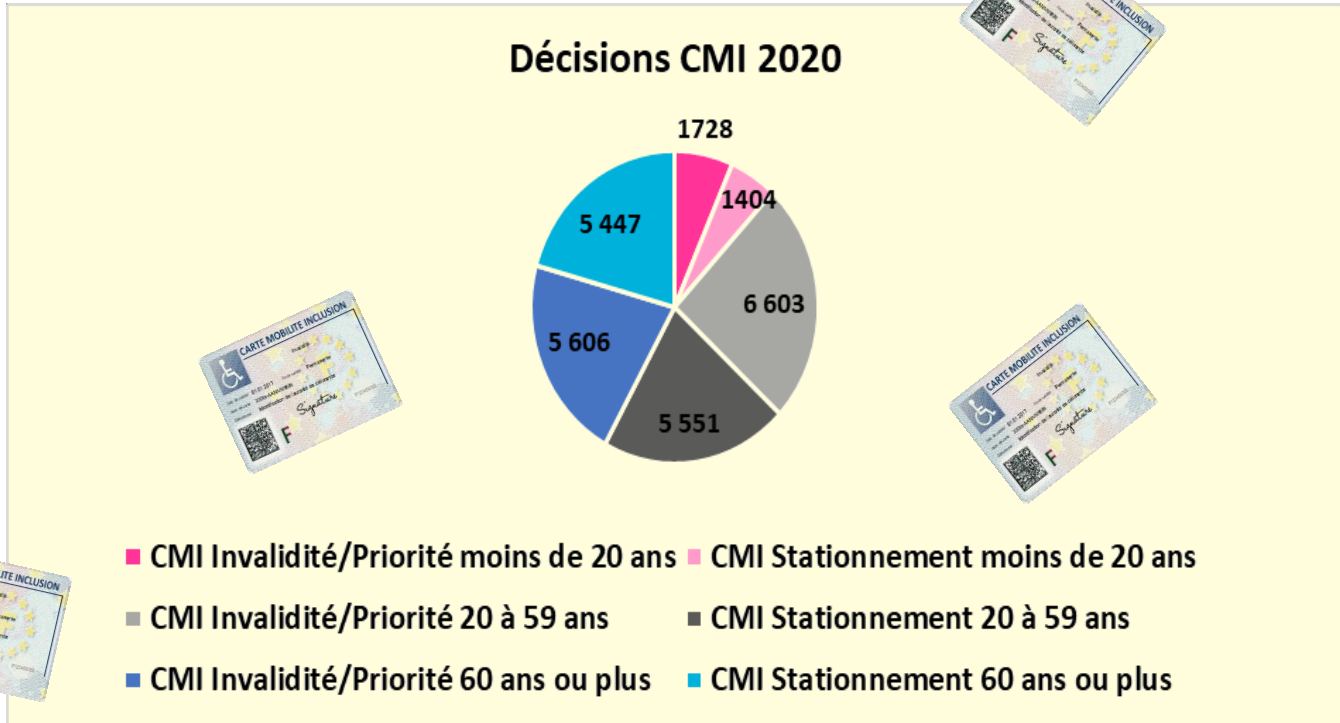
Budget : 0,08 M€





Les décisions handicap portent majoritairement sur la CMI (33 % des décisions MDPH rendues en 2020). Elles ont augmenté de 18 % en 2020.

- 46% des décisions de CMI concernent les 20 – 59 ans
- 42% les 60 ans et plus
- 12 % les moins de 20 ans.

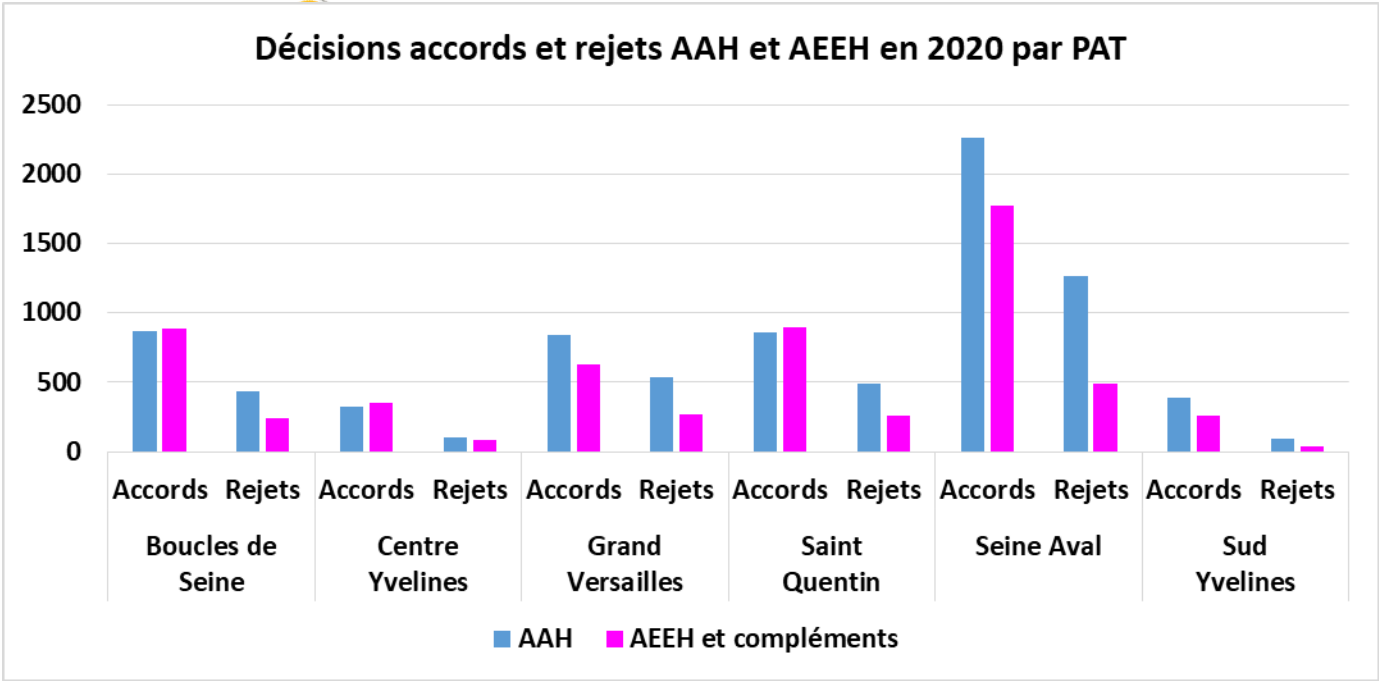


ALLOCATION ADULTE HANDICAPE ET ALLOCATION D'EDUCATION ENFANT HANDICAPE

- 8 456 décisions AAH
- 6 157 décisions AEEH et compléments



Glossaire:
AAH : Allocation adulte handicapé
AEEH : Allocation Enfant Handicapé



PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

- 4 279 bénéficiaires de la PCH
- 4 368 décisions d'accords PCH en 2020, -1% / à 2019



Budget PCH : 35,3 M€, dont 3,48 M € versés au titre des décisions PCH 2020, + 4% / à 2019

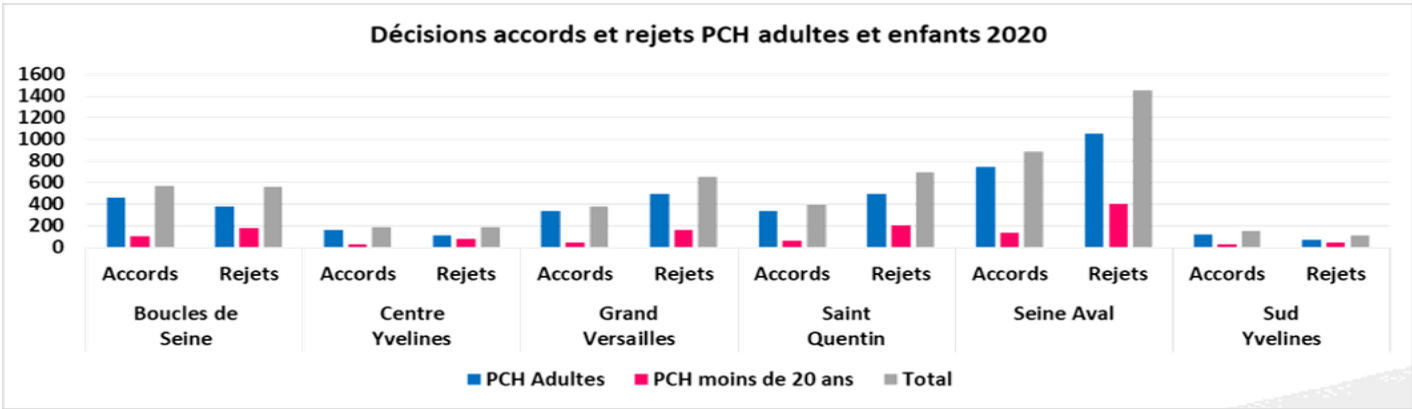
La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière, personnalisée, versée par les services du département sous réserve d'éligibilité.

Le nombre de décisions d'accords est stable entre 2019 et 2020.

Depuis 2013 le nombre d'accords PCH a augmenté de 31%.

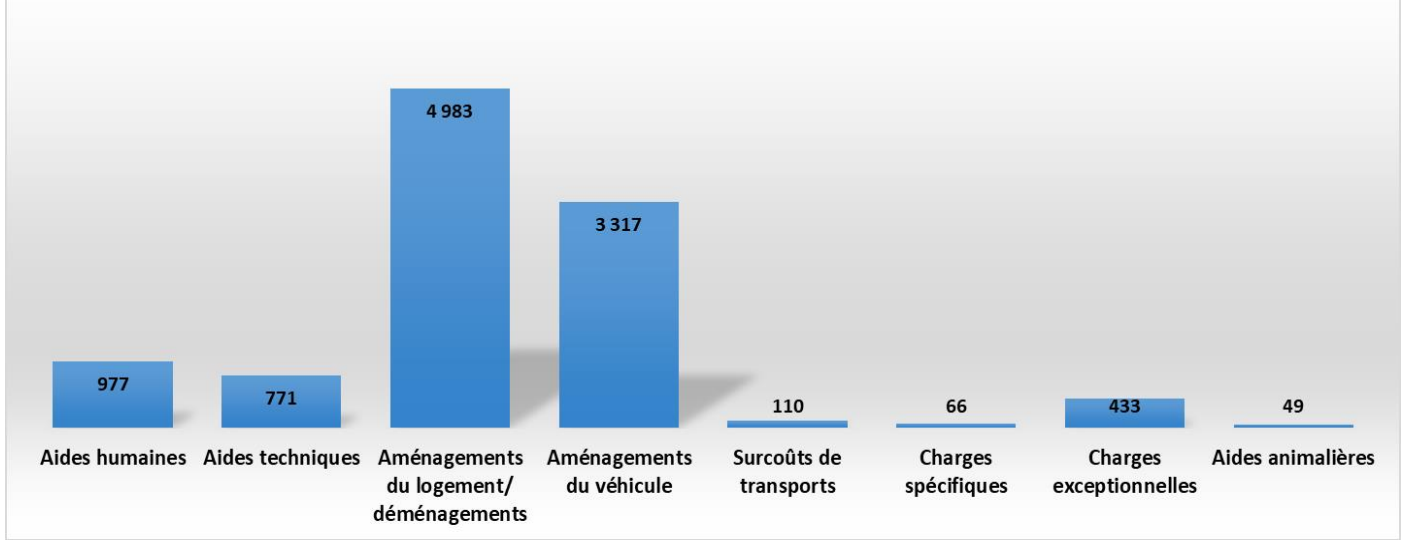
Le montant des PCH décidées par an a augmenté de 44% si l'on compare 2013 à 2020 et de 4% entre 2019 et 2020.

Accords PCH	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Aides humaines	1 343	1 576	1 838	1 552	1 471	1 612	2 033	2 130	
Aides techniques	558	521	614	535	534	550	609	563	
Aménagements du logement/déménagements	159	117	117	97	110	111	112	102	
Aménagements du véhicule	62	68	76	68	60	66	63	73	
Surcoûts de transports	232	233	347	375	325	369	481	372	
Charges spécifiques	401	461	642	698	688	729	843	846	
Charges exceptionnelles	252	211	308	343	285	309	274	272	
Aides animalières	6	2	14	5	11	8	11	10	
TOTAL	3 013	3 189	3 956	3 673	3 484	3 754	4 426	4 368	



EN SAVOIR PLUS SUR LA PCH

Montants moyens PCH versés en 2020 par volets (en €)



PCH décidées/an et versées en €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution
Aides humaines	1 277 519	1 439 025	1 708 768	1 588 162	1 639 047	1 745 547	2 065 315	2 082 281	
Aides techniques	406 563	392 329	463 848	428 345	480 667	463 239	392 107	434 381	
Aménagements du logement/déménagements	710 470	592 588	512 194	396 006	509 270	415 398	467 633	508 314	
Aménagements du véhicule	181 068	201 310	234 139	199 968	185 309	192 672	210 240	242 129	
Surcoûts de transports	22 603	22 927	33 320	37 988	30 373	36 371	50 590	40 570	
Charges spécifiques	26 539	33 280	41 884	43 926	44 474	49 001	50 181	56 012	
Charges exceptionnelles	154 374	114 700	166 270	165 862	149 330	170 082	134 587	117 929	
Aides animalières	300	200	700	250	550	400	550	490	
TOTAL	2 779 436	2 796 359	3 161 123	2 860 507	3 039 020	3 072 710	3 371 203	3 482 106	





FONDS DEPARTEMENTAL DE COMPENSATION DU HANDICAP

- 369 personnes ont sollicité le FDCH
- 398 aides demandées
- 238 décisions d'accords FDCH, 2 aides humaines, 151 aides techniques, 39 aménagements du logement, 25 aménagements du véhicule et 21 charges exceptionnelles
- Les montants moyens accordés par aide sont 1 143 € pour une aide humaine, 1 580 € pour une aide technique, 2 604 € pour un aménagement du logement, 1 736 € pour un aménagement de véhicule et 269 € pour des charges exceptionnelles.



Budget FDCH: 0,4 M€ engagés en 2020 (auxquels s'ajoutent 39 110 € de coût de poste)

Le FDCH est accordé sous conditions de ressources aux personnes éligibles à la PCH. Le FDCH permet aux plus fragiles d'obtenir une aide financière, et chaque demande est étudiée.

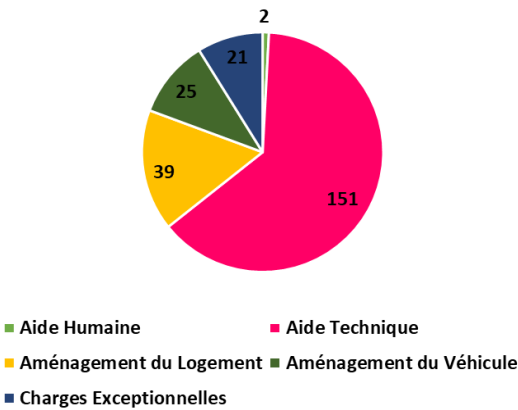
La personne a 2 ans pour demander le versement de l'aide accordée.

Aussi en 2018, avec ce recul, 80 % des sommes engagées ont été versées aux personnes. Toutes les demandes des personnes ont été traitées en 2020.

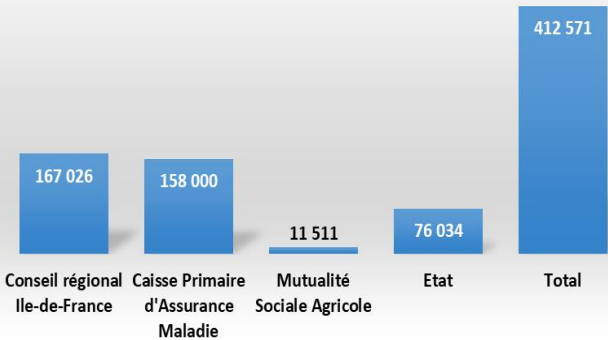
En 2020, le FDCH voit 95% de son budget alloué, versé dans des aides en direction des personnes.

Les financeurs et membres du comité de gestion du FDCH sont la **Caisse primaire d'assurance maladie**, le **Conseil régional Ile-de-France**, la **Mutualité sociale agricole** et l'**Etat**.

Accords 2020 par types d'aides (volets FDCH)



Recettes FDCH 2020 membres du comité de gestion du FDCH



SCOLARISATION

- 6 157 décisions AEEH et compléments, contre 6 941 en 2019 soit – 11%
- 5 061 décisions d'orientation scolaire, contre 4 536 en 2019, soit + 10%
- 2 213 décisions d'orientation en établissements enfants /adolescents (stable : 2 326 en 2019)



Les professionnels MDA échangent très régulièrement avec l'Education nationale afin de :

- notamment dresser le **bilan de l'année écoulée et anticiper la rentrée** de septembre ;
- présenter les textes règlementaires et circulaires, les axes de travail donnés par le ministère de l'Education nationale;
- travailler avec les nouveaux **enseignants référents de scolarisation des élèves handicapés** (ERSH) et personnels participant, au sein du pôle inclusif, à la scolarisation des élèves en situation de handicap).

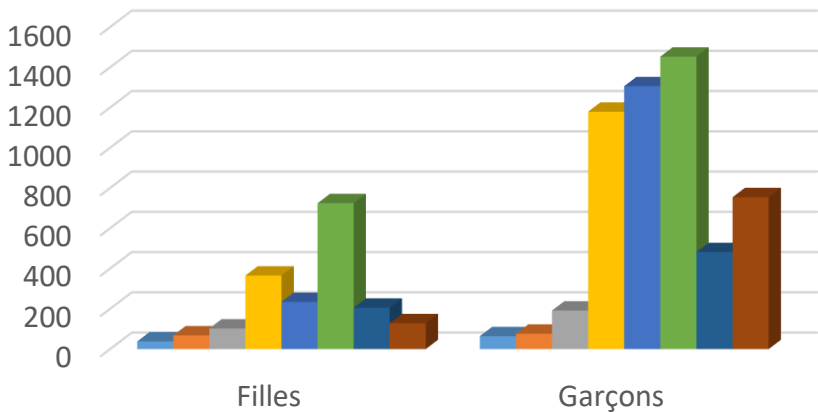
- présenter les nouveaux dispositifs de l'école inclusive tels que le comité départemental de l'école inclusive, les PIALs (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés), les UEE (Unités d'Enseignement Externalisées), le Livret de Parcours Inclusif, l'EPAE (Équipe pluridisciplinaire d'appui aux enseignants ...) et également les nouveautés pédagogiques qui peuvent compenser les difficultés scolaires des élèves en situation de handicap (logiciels adaptés).

Un nouvel **arrêté** pour les **examens et concours** a été signé par la Présidente de la CDAPH facilitant ainsi les parcours.

L'un des enjeux majeurs à venir est l'**inclusion scolaire** et des **solutions adaptées** pour chaque élève.

La priorité a été donnée à l'**inclusion scolaire**, le premier **comité départemental de l'école inclusive** a été installé en 2020 par l'éducation nationale.

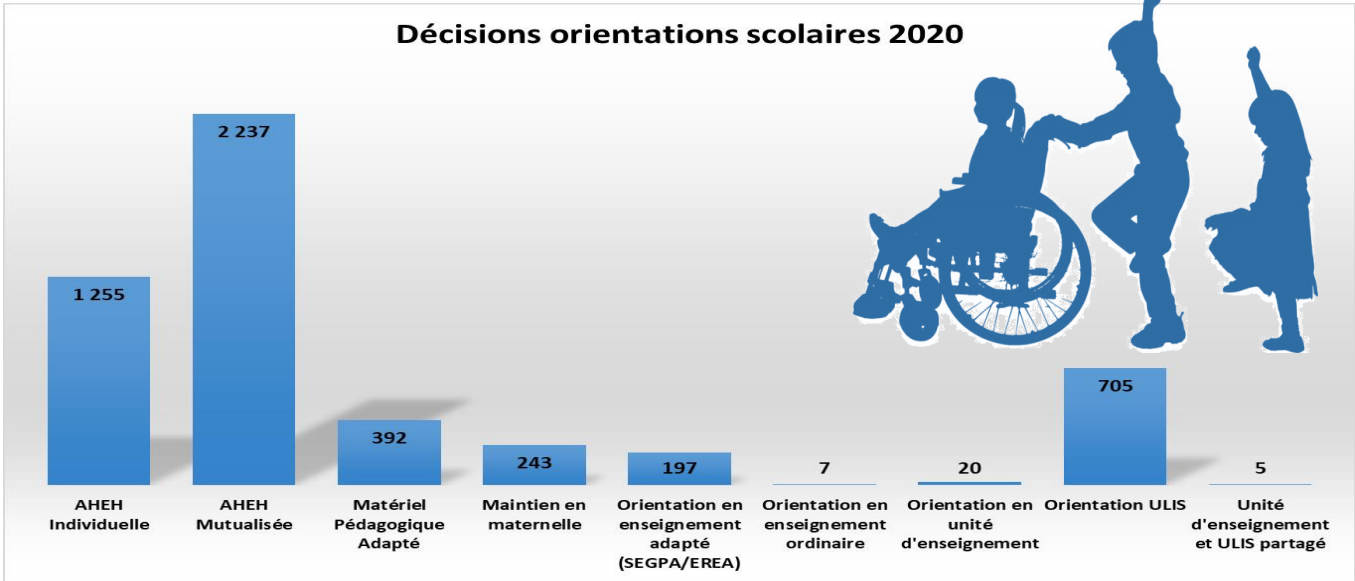
Nature des troubles 2019 - 2020



- Troubles visuels
- Troubles auditifs
- Troubles moteurs
- Troubles spécifiques du langage
- Troubles du psychisme
- Troubles des fonctions cognitives
- Autres troubles
- Dont troubles spectre autistique

SCOLARISATION

Décisions orientations scolaires 2020



Les décisions d'orientations scolaires continuent à augmenter de quasiment 10% par an.

Les notifications sont :

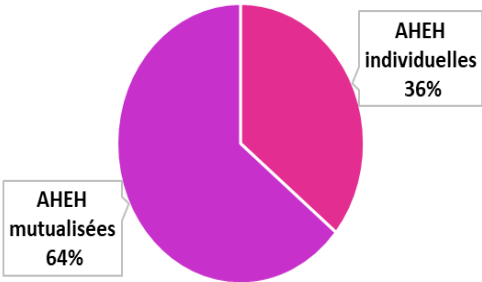
- pluriannuelles,
- déployées sur la totalité de la scolarité au sein d'un même cycle : 3 ans pour la maternelle, 5 ans pour l'élémentaire, 4 ans pour le collège et 3 ans pour le lycée.

La part des aides humaines Individuelles ou mutualisées est stable.
L'accompagnement humain demeure nécessaire afin d'éviter les ruptures de parcours scolaire.

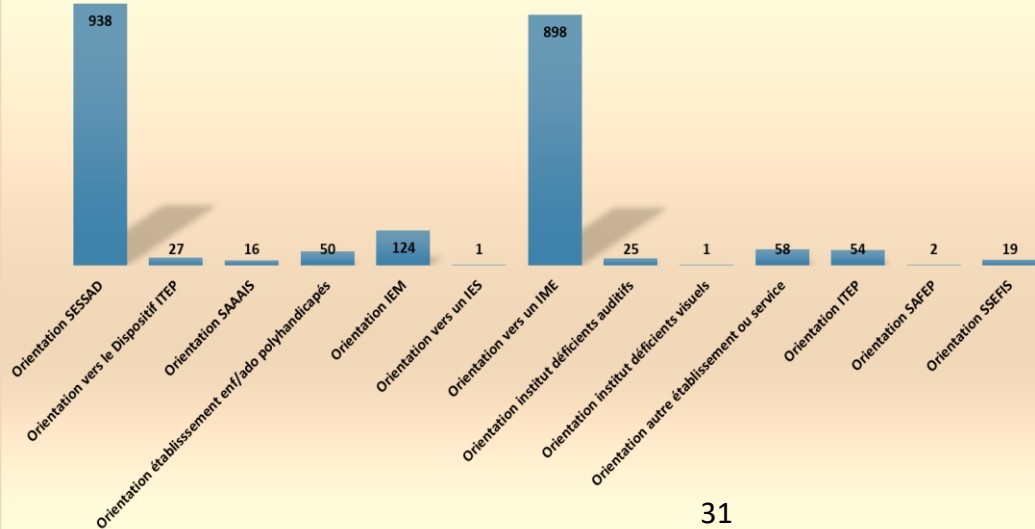
L'école inclusive permet au plus grand nombre d'être scolarisé. L'école accueille aujourd'hui des élèves qu'elle n'accueillait pas auparavant. Cela nécessite parfois des aides supplémentaires permettant cette adaptation au sein de l'école.

Le nombre d'aides humaines devrait donc augmenter dans les prochaines années.

Part des décisions d'aides humaines mutualisées ou individualisées en 2020



Nombre de décisions d'orientation enfants en ESMS en 2020

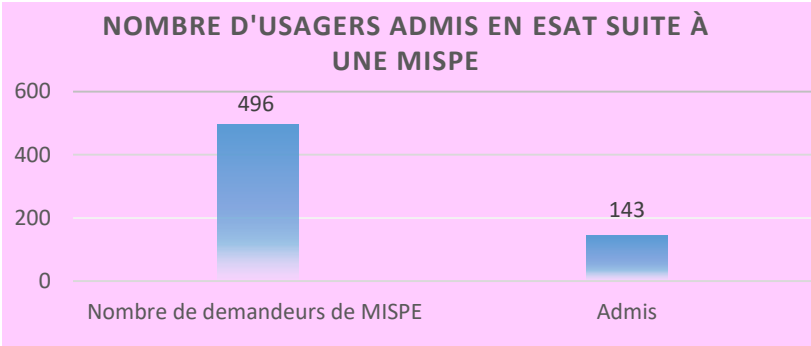


Les décisions d'orientation en ESMS sont stables.
Les orientations en IME et SESSAD représentent 83 % des décisions.



EMPLOI

22 295 décisions relatives à l'emploi, dont :
- 10 575 décisions RQTH
- 11 720 décisions orientation professionnelle et formation



Les mises en situation professionnelles en ESAT sont opérationnelles depuis 2017 dans les Yvelines et permettent aux usagers de tester le milieu protégé et les différents ateliers proposés en ESAT.

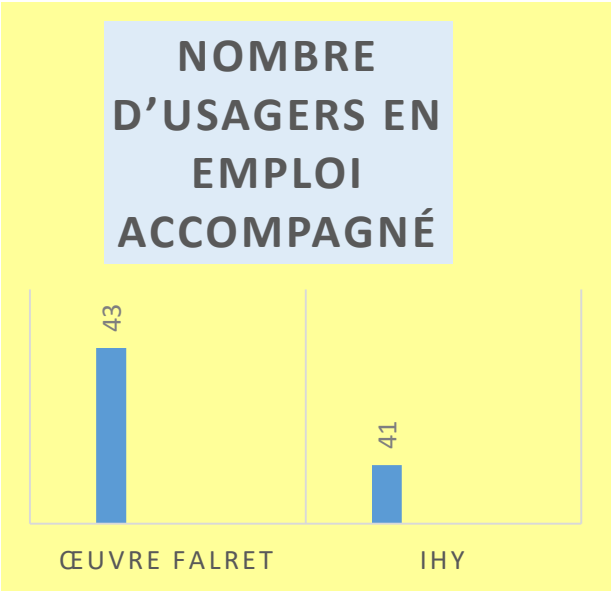
Une convention entre les services publics de l'emploi (SPE : Pôle Emploi, Cap Emploi et les Missions locales) et la MDPH des Yvelines définit la collaboration entre la MDPH et les services publics de l'emploi concernant: la participation des SPE aux équipes pluridisciplinaires, la transmission des données nécessaires à l'évaluation de la situation.

L'accès au portail Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE) permet aux équipes MDPH de prendre connaissance des dossiers des demandeurs afin de préparer les synthèses présentées en équipe.

Pour bénéficier de l'Emploi accompagné, il faut avoir formulé une demande auprès des services de la MDA :

- soit à l'aide du formulaire de demande en cochant la case,
- soit grâce à la mise en place d'une fiche de liaison entre les services publics de l'emploi et la MDPH facilitant les demandes.

La demande est alors étudiée par une équipe d'évaluation composée de la référente insertion professionnelle, du SAMSAH Altitude spécialisé dans l'accompagnement des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme, de Pôle Emploi et des deux opérateurs de l'Emploi Accompagné dans les Yvelines, à savoir IHY et l'Œuvre Falret.



En 2020, la MDPH a su rapidement s'adapter face aux obligations imposées par la crise sanitaire.

Les équipes d'évaluation ont pu être maintenues à distance avec les partenaires afin de permettre l'étude des différentes demandes des usagers.

DISPOSITIF INTÉGRÉ HANDICAP (DIH)

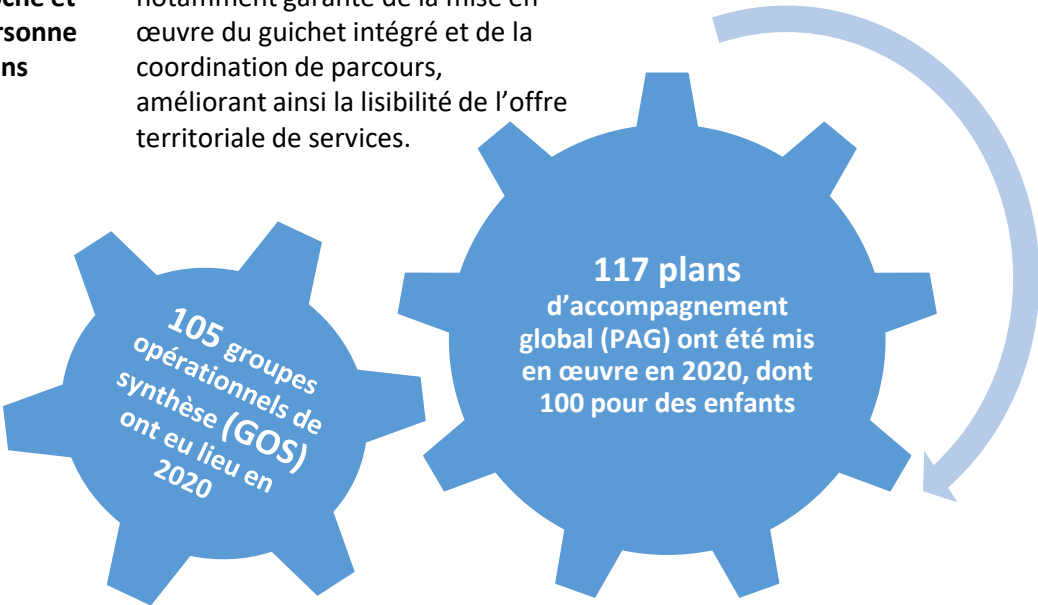
- 100 Plans d'accompagnement global enfants (PAG) en 2020
- 17 PAG adultes
- 105 groupes opérationnels de synthèse (GOS), + 21 % en 2020

Le DIH est un mode d'organisation des partenaires et tout particulièrement l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France, une méthode de travail commune entre professionnels, et un accompagnement rapproché et individualisé, pour toute personne en situation de Handicap, sans aucune distinction d'âge, en situation complexe.

L'objectif consiste à renforcer l'articulation des intervenants des champs sanitaire, social, médico-social, ... avec et autour de la personne. Il s'agit d'un nouveau mode d'organisation des partenaires assurant des interventions auprès des personnes, favorisant la coordination, la coopération et la coresponsabilité.

Le DIH est sous la responsabilité d'une pilote dont les missions s'expriment par la réalisation d'un diagnostic territorial. Elle est notamment garante de la mise en œuvre du guichet intégré et de la coordination de parcours, améliorant ainsi la lisibilité de l'offre territoriale de services.

Les coordinatrices de parcours complexes interviennent sur demande d'un professionnel, quel que soit son champ d'intervention, par le biais d'un formulaire de saisine comportant le consentement de la personne ou de son représentant légal. Une commission d'analyse évalue la situation et détermine l'entrée en coordination de parcours. **Cette coordination vise à la construction d'une réponse ajustée aux besoins de la personne.**



Depuis le 22 juin 2020, une nouvelle mission incombe au DIH : la communauté 360 Covid.

Cette communauté a vu le jour dans le contexte de crise sanitaire, pour répondre aux besoins accrus des personnes et de leurs proches aidants.

Sa mission première est de soutenir les personnes en

situation de Handicap dont les difficultés se sont aggravées avec la période de confinement et le contexte épidémique.

La Communauté apporte des réponses sur l'accès aux soins, les besoins de répit, le soutien aux enfants en situation de Handicap confiés au Service de l'Aide Sociale à

l'Enfance, les interventions renforcées auprès des personnes en difficulté.



COMMISSION DES DROITS DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP : CDAPH

- 87 383 décisions en 2020
- 45 séances de la CDAPH
- les familles ont été reçues en CDAPH malgré la crise sanitaire



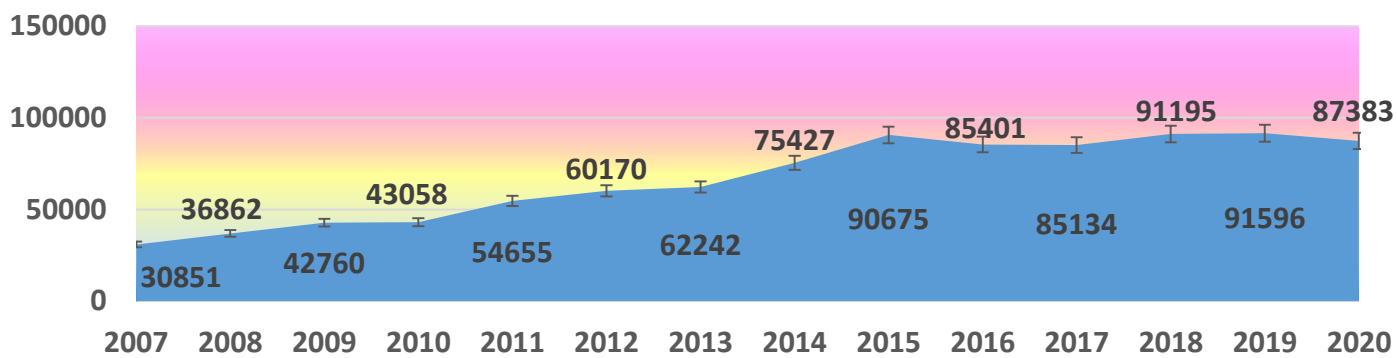
Malgré la COVID et les confinements, les 45 commissions de la CDAPH ont été maintenues en 2020 et ses ont déroulées grâce à un format restreint ou spécialisé, adapté et en visio- conférences, présence au regard des contraintes sanitaires.

Une **élection** de la CDAPH a été organisée le 15 octobre 2020 auprès de tous les membres de la CDAPH afin d'élire le Président de la CDAPH , les Vice-Présidents de la CDAPH et renouveler le bureau.

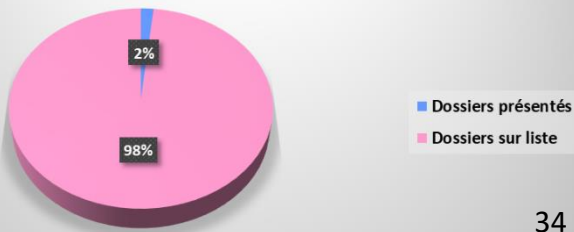


Une séance « **CDAPH formation** » s'est également tenue à distance regroupant l'ensemble des membres de la CDAPH, et a connu un vif succès.

Évolution du nombre de décisions CDAPH



Dossiers sur liste/présentés en CDAPH en 2020



NB: un dossier (qui représente un usager), peut comprendre plusieurs demandes et donc plusieurs décisions par dossier.

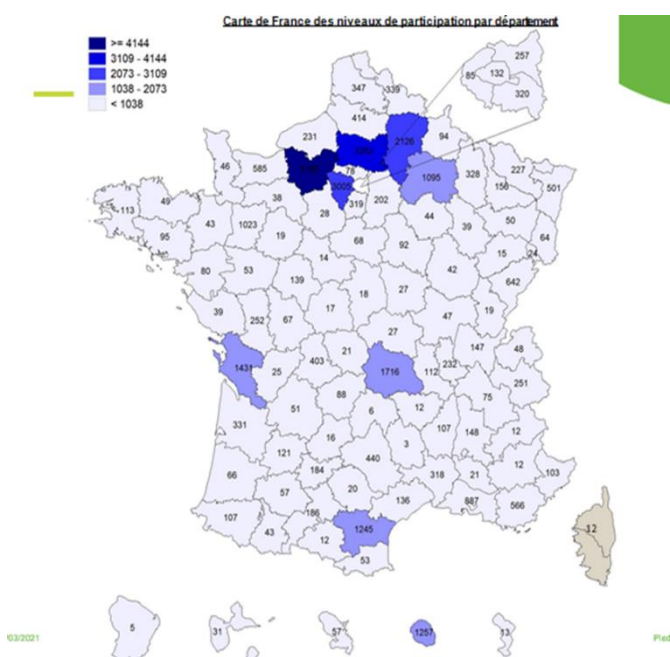
ENQUETE DE SATISFACTION DES USAGERS

3 005 réponses d'Yvelinois en 2020 à l'enquête de satisfaction usagers, contre 1 888 en 2019, soit une hausse de 60% et permettant une plus juste comparaison interdépartementale.

Le taux de satisfaction des usagers dans les Yvelines est au-dessus de la moyenne nationale en 2020.

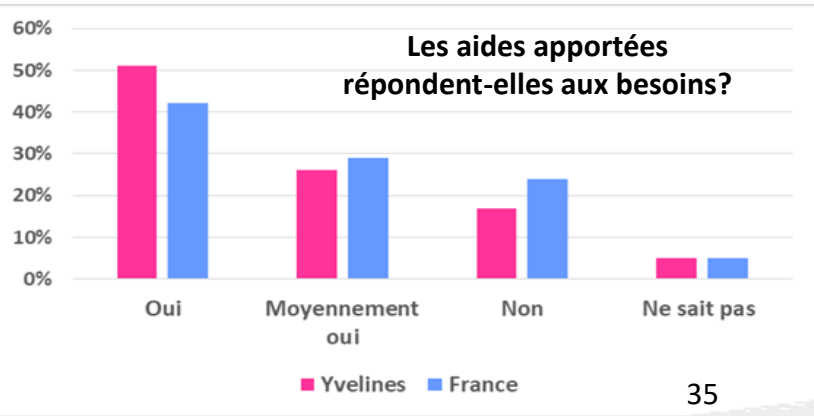
Le taux de satisfaction des usagers en situation de handicap a augmenté de 13 points en 2020 dans les Yvelines, passant de 39,5% d'usagers satisfaits en 2019 à **52,8%** en 2020.

- **Yvelines : 52,8% satisfaits, et 84% satisfaits et moyennement satisfaits,**
- France : 42,2% satisfaits, et 74% satisfaits et moyennement satisfaits.

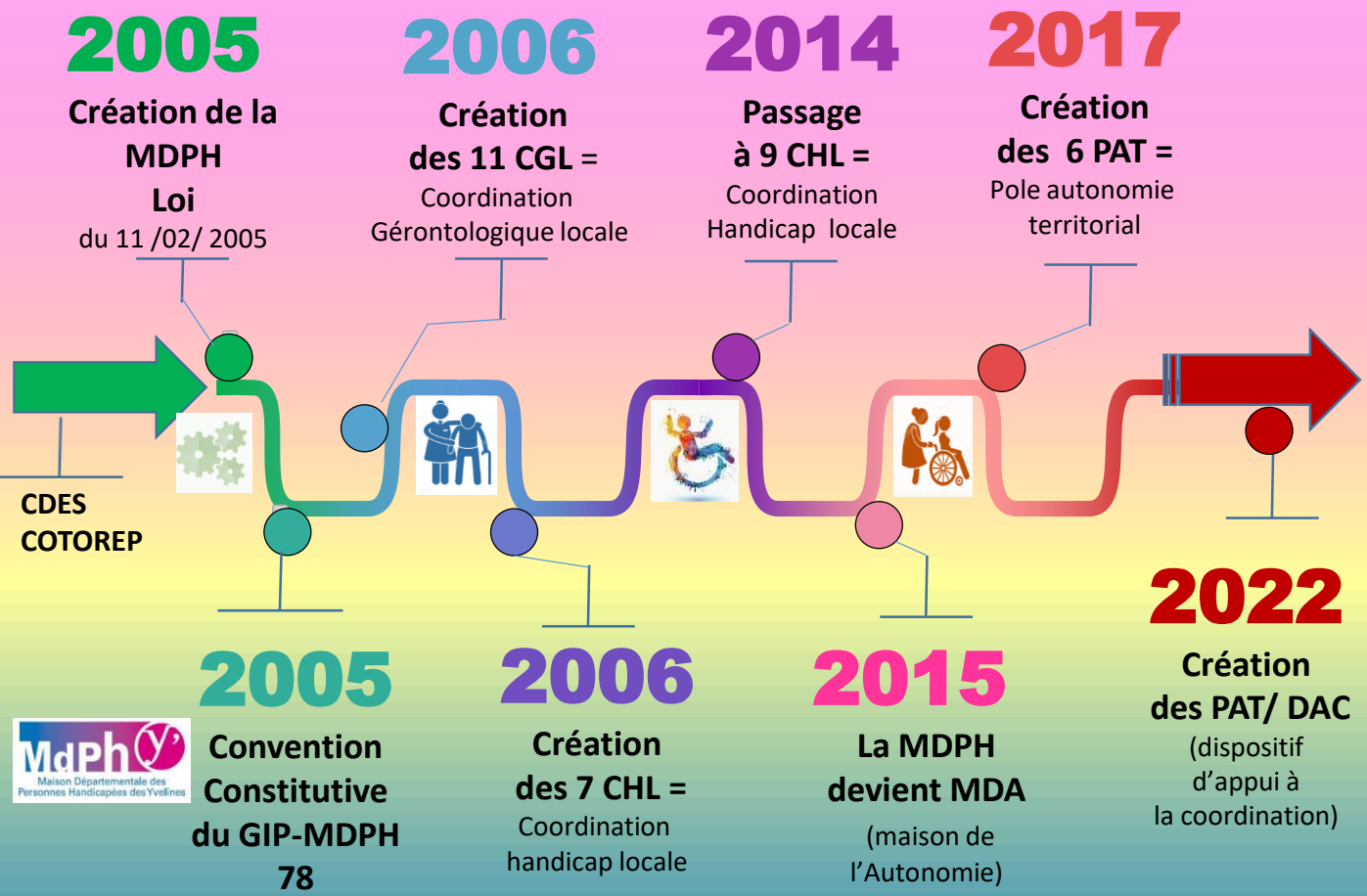


Ces **retours sont encourageants** et la direction de l'autonomie poursuit son effort continu d'amélioration de la qualité du service rendu auprès de ses publics.

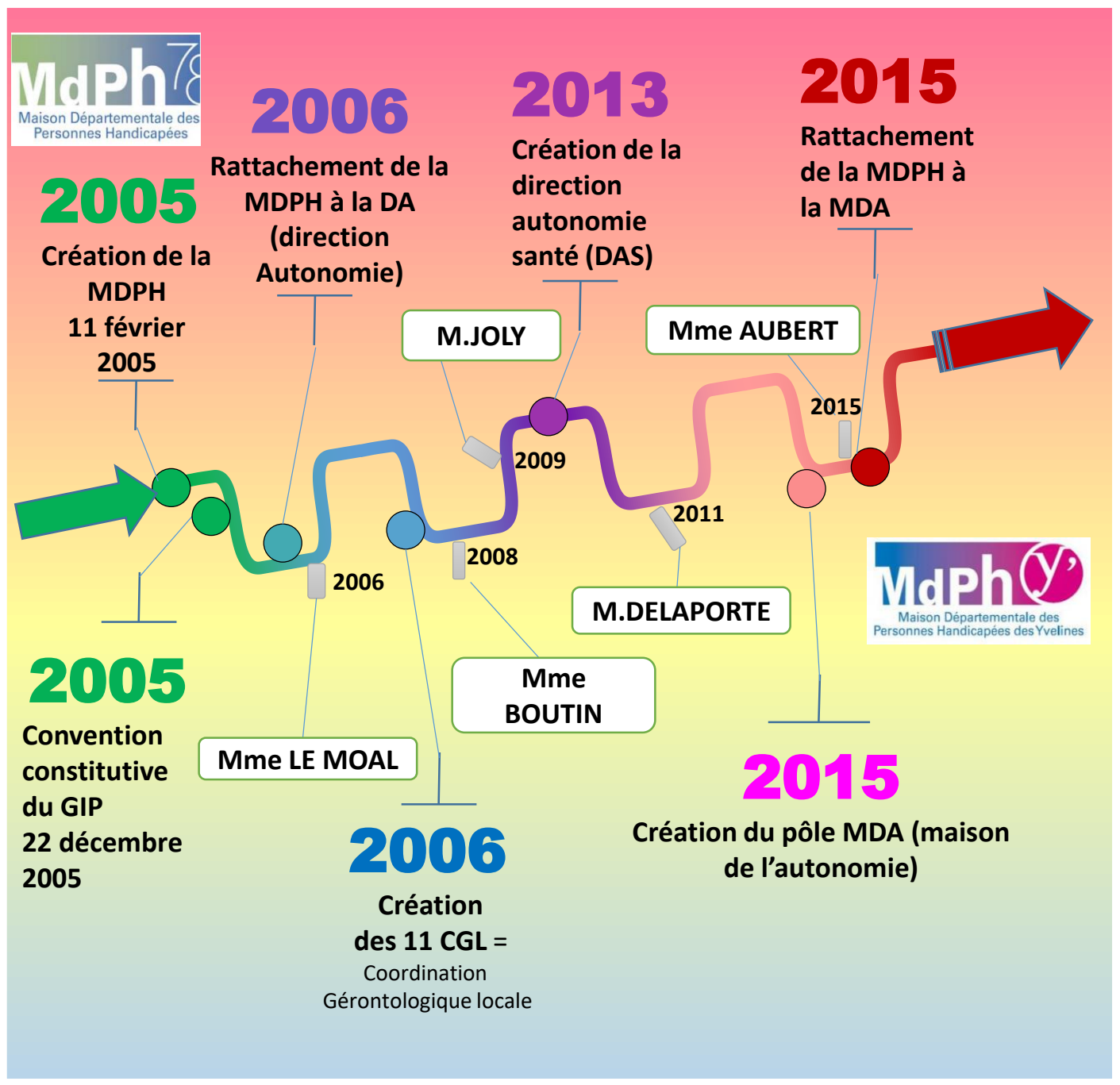
L'étude va être renouvelée sur 2021. La MDA étudie la mise en œuvre d'une étude de satisfaction auprès des personnes âgées.



La MDPH a 15 ans!



RESTROSPECTIVE : Les grands changements de l'organisation de la MDA/MDPH depuis 15 ANS



Légende : entourés en blanc, les présidents de la COMEX (commission exécutive du GIP MDPH) par délégation

2021, QUELLES PERSPECTIVES?

Le Département des Yvelines poursuit une politique autonomie ambitieuse en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Des enquêtes de satisfaction auprès des Yvelinois, des diagnostics et des analyses de besoins ont permis de prioriser les objectifs suivants :

- **le développement de la prévention de la perte d'autonomie, la création d'une agence et l'émergence de projets innovants, le déploiement de la plateforme de services et le Hub innovation de l'Agence,**

- **la réalisation en mai 2021 d'un diagnostic de l'offre médico-sociale PH adultes et enfance,** devant se poursuivre par l'étude d'une nouvelle programmation PH au regard des besoins des publics sans solution,

- **le projet de restructuration et la délocalisation de deux structures gérées par la Fondation Anne de Gaulle** d'une capacité globale de 101 places sur la commune de Montigny-le-Bretonneux (33 places d'établissement d'accueil médicalisé, 68 places de foyer de vie et une équipe mobile),

- **la poursuite de la simplification des procédures de traitement des demandes afin d'améliorer la qualité de vie des**

Yvelinois,

- **la mise en place de la PCH parentalité** afin de mieux soutenir les parents en lien avec les PMI malgré quelques difficultés de mise en œuvre dans le département avec une précipitation de l'Etat dans le déploiement,

- **la modernisation des accueils autonomie** en 2021 et 2022 avec notamment la création d'Allo autonomie, une Gestion relation Citoyen, un serveur vocal et des horaires élargis,

- **la fin des travaux de construction en mai 2021 de la plateforme d'établissements et de services pour personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou d'un handicap psychique,** projet mené conjointement par le département des Yvelines, des Hauts-de-Seine et l'ARS pour une ouverture en septembre 2021,

- **la modernisation et la mise en place d'un service en ligne de dépôt des demandes,** interfacé avec le système d'information des MDPH,

- **l'évolution des Pôles autonomie territoriaux (PAT) en PAT/Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) pour 2022,**

- **la construction d'une offre vers les aidants** assurant un maillage du territoire et s'appuyant sur les plateformes d'aide et de répit, financées par

l'ARS,

- **la diversification de l'offre d'habitat autonomie** par des solutions innovantes et souples (habitat inclusif notamment),

- **l'optimisation des dispositifs d'aides à l'investissement pour les ESMS** avec un dispositif plus ambitieux et plus souple permettant une augmentation significative des subventions d'investissement auprès des gestionnaires selon les critères de priorisation du département.

Les missions et travaux de la Direction autonomie s'inscrivent dans une logique de réactivité et de partenariat avec les acteurs dans un objectif continu d'amélioration de la qualité de service offert auprès de nos publics et d'innovation dans le respect d'une maîtrise budgétaire.

Emmanuel SOURIAU
Directeur Autonomie – Maison départementale de l'autonomie





GLOSSAIRE

De AAH à AVS

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels

ACTP : Allocation Compensatrice « Tierce personne »

AEH : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé

AEST : Allocation Exceptionnelle pour l'Hébergement Temporaire

AERD : Allocation Exceptionnelle pour le Retour à Domicile

AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap

AGEFIPH : Association de Gestion Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés

AHEH : Aide humaine aux élèves handicapés

AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale

ALGI : Association pour le Logement des Grands Infirmes

ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASS : Allocation de Solidarité Spécifique

AVPF : Assurance vieillesse du parent au foyer

De CAF à CRP

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CAJ : Centre Animation Jeunesse

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

CESU : Chèque Emploi Service Universel

CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination

CMI : Carte Mobilité Inclusion

CMP : Centre Médico-Pédagogique

CMU : Couverture Maladie Universelle

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

CNSA : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie

COMEX : Commission Exécutive

CORESP : Commissions de Répartition des Situations Prioritaires

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPO : Centre de Pré Orientation

CRP : Centre de Reclassement Professionnel

De DAMDA à DOP

DAMDA : Direction Autonomie – Maison Départementale de l'Autonomie

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DGCD : Direction Gestion Contrôle des Dispositifs

DIH : Dispositif Intégré Handicapé

DITSA : Dispositif d'Orientation des troubles du spectre Autistique

DOP : Dispositif d'Orientation Permanent

De EA à ESMS

EA : Entreprise Adaptée ou Emploi Accompagné

EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EP : Equipe Pluridisciplinaire

EPSR : Équipe de Préparation et de Suite de Reclassement

EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté

ERSH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves Handicapés

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESMS : établissements et services médico- sociaux

De FALC à GOS

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FDCH : Fond Départementale de Compensation du Handicap

FIPHP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

GEVA : Guide d'Evaluation des Besoins de Compensation des personnes handicapées

GIP : Groupe d'intérêt public

GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse

De IEM à LSF

IEM : Institut d'Education Motrice

IES : Institut d'Education Sensorielle

IME : Institut Médico-Educatif

IMP : Institut Médico-Pédagogique

IMPRO : Institut Médico-Professionnel

ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique

LPC : Langage Parlé Complété

LSF : Langue des Signes Française

De MAS à MVA

MAIA : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'Aide et de soins . (Autonomie)

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social

MLI : Mission Locale d'Insertion

MPI : Majoration Parent Isolée

MISP : Mise en Œuvre Emploi Accompagné

MPA : Matériel Pédagogique Adapté

MTP : Majoration Tierce Personne

MVA : Majoration Vie Autonome

De PACS à PPS

PAM : Pour Aider à la Mobilité (transport à la demande)

PAG : Plan d'Accompagnement Global

PAT : Pôle Autonomie Territorial

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PDITH : Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés

PIAL : Pole Inclusif d'Accompagnement localisé

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPC : Plan Personnalisé de Compensation

PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation

De RAPT à RSA

RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficultés

RQTH : Reconnaissance de la Qualité travailleur handicapé

RSA : Revenu de Solidarité Active

De SAAD à SSIAD

SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SAAIS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire

SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et d'Education Précoce

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la Vie Sociale

SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

SLD : Sans Limitation de Durée

SSAID : Service de Soins et d'Aide Infirmiers à Domicile

SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire

SSIAD : Service de Soins Infirmier A Domicile

De TA à YES

TA : Tribunal Administratif

TAD : Territoire d'Action Départementale

TJ : Tribunal Judiciaire (Versailles et Paris)

UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme

ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire

YES : Yvelines Etudiants Séniors





Yvelines
Le Département